

NOUVELLE-CALEDONIE

GOVERNEMENT

N° 3040-86/GNC/SG19

Nouméa, le 10 septembre 2019

RAPPORT AU CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Objet : Gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions pour l'année 2018.

1. INTRODUCTION

La loi du pays n° 2003-3 du 27 mars 2003 institue une taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP). Cette taxe est exigible sur les produits importés susceptibles de générer, à l'usage, des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique.

Par délibération n° 365 modifiée du 3 avril 2003, un fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été créé pour recevoir le produit de ces taxes. Ce fonds est destiné aux actions relatives aux déchets présentant un risque pour l'environnement, comme l'élimination de stocks historiques orphelins, l'aide à la mise en place de filières réglementées ou l'étude de gisements. Il ne se substitue pas aux réglementations existantes dans le domaine des déchets, telles que la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou les réglementations provinciales relatives aux déchets. Ce fonds est géré par un comité qui rend un avis sur les demandes de soutien formulées par les provinces, les communes et la Nouvelle-Calédonie. Les membres du comité ayant une voix délibérative sont les trois provinces, le congrès de la Nouvelle-Calédonie, les associations des maires ainsi que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Conformément à l'article 7 de la délibération modifiée du 3 avril 2003 précitée, un rapport sur la gestion du fonds doit être présenté au congrès chaque année. Ce bilan doit faire ressortir la nature, le montant des ressources et leur emploi, ainsi que l'inventaire des actions concrètes conduites pendant l'année écoulée et les résultats observés ou attendus.

2. RECETTES DU FONDS

Les recettes du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, de son origine au 31 décembre 2018, s'élèvent à :

- en recettes réelles : **2 277 450 899 F CFP**, dont 178 017 293 F CFP au titre de l'année 2018,
- en inscriptions budgétaires : **2 143 149 901 F CFP**, dont 187 000 000 F CFP au titre de l'année 2018.

Le détail des inscriptions budgétaires et des recettes réelles est présenté dans la figure 1 ci-dessous.

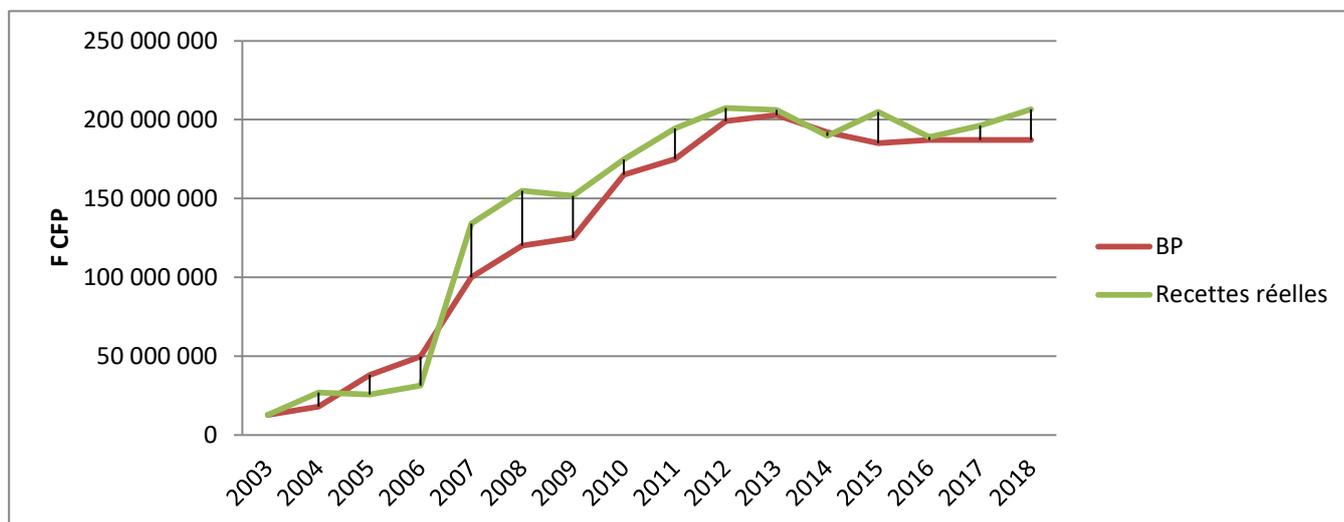


Figure 1 – Suivi des inscriptions budgétaires et des recettes réelles de la TAP

La taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions est exigible sur huit types de produits importés, mais n'est activée que sur cinq. Le tableau ci-dessous reprend dans le détail les produits concernés :

TYPE DE PRODUITS	EXIGIBLE	ACTIVÉ
Huile lubrifiante (positions 2710.19.91 à 2710.19.99)	X	X
Pneumatique neuf en caoutchouc (position 4011)	X	X
Pneumatique usagé ou rechapé en caoutchouc (position 4012)	X	X
Chambre à air en caoutchouc (position 4013)	X	
Boîte en aluminium pour le conditionnement (position 7612.90.10)	X	
Bouchon, capsule... (position 8309)	X	
Pile et batterie de pile (position 8506)	X	X
Accumulateur électrique (position 8507)	X	X

Les classes activées correspondent aux déchets faisant l'objet aujourd'hui d'une filière règlementée par les provinces.

3. EMPLOI DU FONDS

Depuis l'origine du fonds, et au 31 décembre 2018, le montant total des aides accordées par le fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions s'élève à **1 363 262 066 F CFP**, dont **182 771 853 F CFP** au titre de l'année 2018. Les subventions affectées à chaque demandeur, par année, se répartissent comme présenté dans la figure 2 ci-dessous :

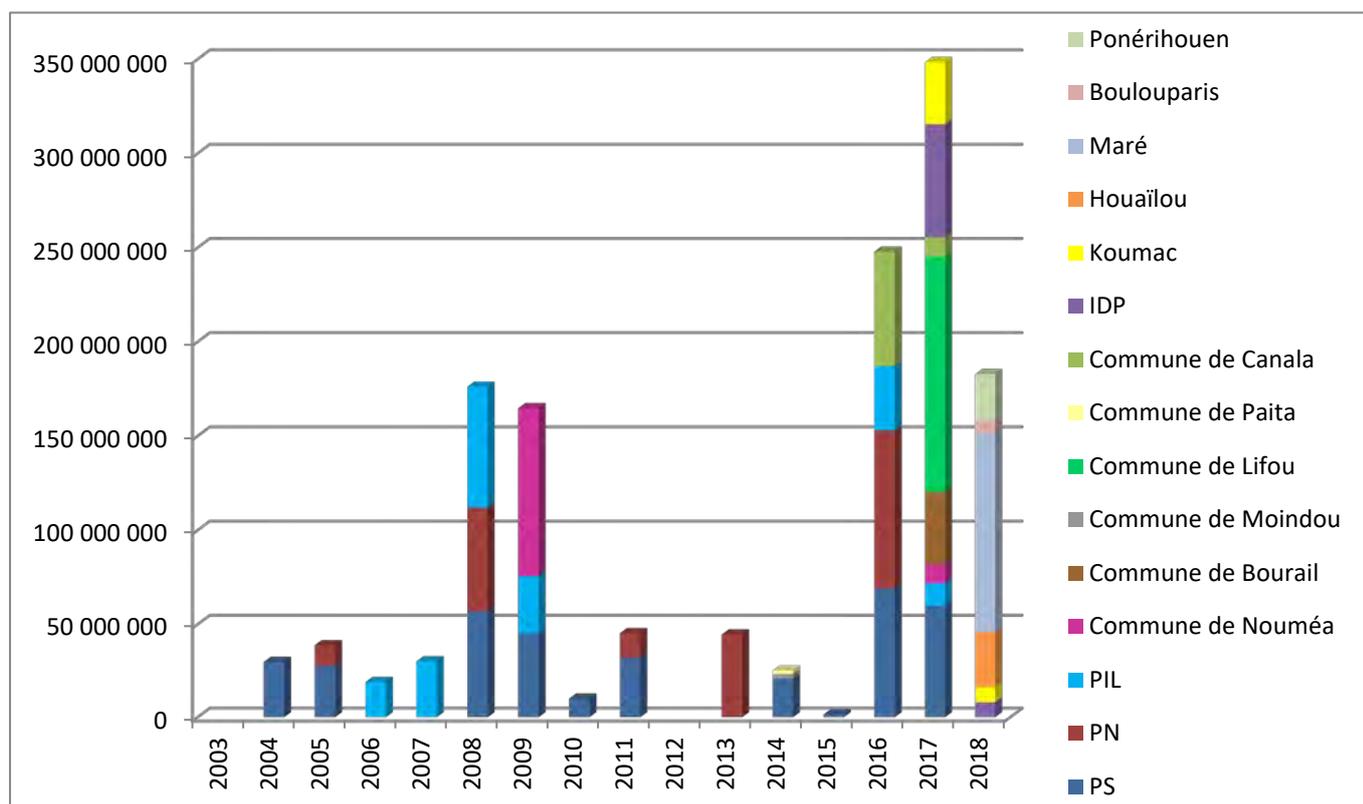


Figure 2 – Répartition des subventions par demandeur et par année

Il est à noter, depuis la modification de la délibération n° 365 du 3 avril 2003, intervenue le 22 août 2016, une recrudescence du nombre de demandes présentées en comité TAP, notamment de la part des communes.

Le détail des opérations financées par le fonds et le suivi des versements des subventions TAP sont fournis dans le fonds de dossier.

3.1 Subventions accordées en 2018

Le comité de gestion du fonds des actions de lutte contre les pollutions s'est réuni trois fois en 2018 :

- à la province Nord à Koné le **28 mars 2018** ;
- au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à Nouméa le **18 juillet 2018** ;
- au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à Nouméa le **7 novembre 2018**.

Les membres du comité avec voix délibérative se sont également réunis deux fois lors de comités techniques afin d'aborder des sujets transversaux :

- au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à Nouméa le **5 juin 2018**,
- au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à Nouméa le **19 septembre 2018**.

Les procès-verbaux de séances du comité TAP sont fournis dans le fond de dossier.

En 2018, c'est 182 771 853 F CFP de subventions qui ont été attribuées aux communes et provinces. Celles-ci se répartissent comme suit :

Subvention attribuée à la commune de Maré

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Mise en conformité de l'installation de stockage de déchets non dangereux (I.S.D.N.D)	165 342 962 F CFP	105 342 962 F CFP

Le 5 mars 2016, un incendie d'origine criminelle a endommagé l'installation de stockage de déchets non dangereux de La Roche à Maré. L'incendie a détérioré environ 15 à 20% des talus du complexe d'étanchéité de l'installation de Maré selon les observations et constatations.

Cet incident a conduit la commune de Maré à repenser les aménagements de l'installation de stockage de déchets non dangereux (I.S.D.N.D) de La Roche. La mise à niveau ne se borne pas à la simple reprise des travaux des zones qui ont été endommagées par l'incendie mais à une mise à niveau progressive de l'installation pour tendre vers une installation de stockage de déchets non dangereux respectueuses des normes environnementales avec :

- en tranche A : la remise en état du casier C3 permettant quatre à cinq ans d'exploitation, la reprise des malfaçons et la réalisation d'une unité de traitement des lixiviats efficaces,
- en tranche B : la reprise des casiers C2 et C1 pour se conformer à la réglementation métropolitaine du 15 février 2016 sur les I.S.D.N.D.

Sur les 165 342 962 F CFP représentant le coût global du projet, une subvention TAP de 105 342 962 F CFP a été attribuée à la commune de Maré.

Subvention attribuée à la commune de Houailou

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Dispositif Véhicules Hors d'Usage (VHU)	29 689 464 F CFP	29 689 464 F CFP

Cette opération concerne la collecte et le traitement des véhicules hors d'usage dans le cadre du dispositif Véhicules Hors d'Usage (VHU) acté en août 2016 par les membres du comité TAP pour une période de cinq ans.

L'inventaire des véhicules hors d'usage s'est déroulé pendant quatre mois avec le soutien d'un agent recruté spécifiquement pour mener le recensement. Pompiers, agents techniques, policiers municipaux, ont guidés l'agent pour faciliter son travail d'inventaire. Au total, 515 véhicules ont été recensés sur le territoire communal.

Pour cette opération comprenant la collecte, le regroupement, la pré-dépollution des véhicules et leur transfert jusqu'au centre de traitement sur Nouméa, une subvention de 29 689 464 F CFP a été adoptée en comité du 28 mars 2018.

Subventions attribuées à la commune de Koumac

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Complément financier pour l'ouverture du casier n°3 de l'installation de stockage de déchets du SIVM Nord	8 198 817 F CFP	8 198 817 F CFP

Pour cette opération, une première subvention de 32 795 268 F CFP a été attribuée à la commune de Koumac lors de la séance du 23 août 2017, correspondant à 80% du financement du projet. Les 20% restant devaient être pris en charge par la province Nord. Compte-tenu de la conjoncture économique actuelle, le dossier de demande de subvention auprès de la province Nord n'a pas été retenu. C'est pour cela qu'un complément de financement de 20% auprès du comité TAP a été sollicité et validé le 28 mars 2018, pour un montant de 8 198 817 F CFP.

Subvention attribuée à la commune de Boulouparis

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Evacuation de l'ancien dépotoir de Kouergoa	6 807 801 F CFP	6 807 801 F CFP

Cette opération concerne l'évacuation de l'ancien dépotoir de la tribu de Kouergoa, site historique qui n'est actuellement plus utilisé du fait de la mise en place de la collecte des ordures ménagères au sein de la tribu depuis le deuxième semestre 2017.

Une subvention de 6 807 801 F CFP a été accordée à la commune de Boulouparis en séance TAP du 18 juillet 2018.

Subvention attribuée à la commune de Ponérihouen

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Dispositif Véhicules Hors d'Usage (VHU)	29 705 400 F CFP	29 705 400 F CFP

Cette opération, portée par la commune de Ponérihouen, concerne la collecte et le traitement de 500 véhicules hors d'usage sur son territoire communal. Ceux-ci ont été recensés au moyen d'un appel à inscription qui a bien fonctionné.

Pour ce projet, une subvention TAP de 29 705 400 F CFP a été accordée en séance du 7 novembre 2018.

Subventions attribuées à la commune de l'île des Pins

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Dispositif Véhicules Hors d'Usage (VHU)	8 027 409 F CFP	8 027 409 F CFP

Cette opération concerne la collecte, le transport maritime et le traitement de 150 véhicules hors d'usage et 1,5 châssis. Le maire a fait appel à son pouvoir de police afin de réquisitionner certains véhicules.

Pour cette opération, une subvention TAP de 8 027 409 F CFP a été actée en comité du 7 novembre 2018.

3.2 Difficultés rencontrées en 2018

En fin d'année 2017, le fonctionnement du fonds TAP avait été impacté du fait que les arrêtés octroyant des subventions TAP ne relevaient pas des affaires courantes du gouvernement. Ainsi, l'ensemble des subventions validées au comité du 23 août 2017 n'ont pu être versées aux bénéficiaires, ni même engagées, cette procédure s'opérant au moment de l'envoi du projet d'arrêté dans le circuit de signature.

Parallèlement, lors du vote du budget primitif 2018, l'ensemble des reports non-engagés en 2017 n'ont pas été valorisés comptablement, représentant un manque de plus d'un milliard de francs pour le fonctionnement du fonds TAP. Cette situation a donc entraîné le blocage de toutes les subventions validées en séance des comités TAP du 23 août 2017, 28 mars et 18 juillet 2018 pour un montant total de 394 291 640 F CFP.

Le secrétariat du comité TAP a dû attendre le vote du budget supplémentaire 2018 et la valorisation des sommes sous l'outil comptable, opérée le 7 septembre 2018, pour engager ces sommes et présenter le projet d'arrêté fixant la liste des actions bénéficiaires du fonds au titre de l'exercice 2018.

3.3 Programmes en cours et suivi des versements

3.3.1 Province Nord

Depuis l'origine du fonds, le montant total accordé à la province Nord est de **207 302 625 F CFP**.

Aucune demande n'a été présentée par la province Nord en 2018.

Comité	Action	Objectif	Subvention TAP	Etat d'avancement au 31/12/2018
22/11/2013	Produits phytosanitaires non utilisés (PPNU)	Recenser, collecter et éliminer des produits phytosanitaires non utilisés auprès du secteur agricole	4 500 000 F CFP	Opération clôturée Versement en cours.
22/11/2013	Véhicules hors d'usage (VHU)	Eliminer des stocks historiques de véhicules hors d'usage	23 859 740 F CFP <i>(40 000 000 F CFP initialement accordés).</i>	Opération clôturée Versement à réaliser sous réserve de la réception des justificatifs techniques liés à cette opération

11/08/2016	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	Collecter et éliminer des stocks historiques de D3E	26 000 000 F CFP	Opération en cours <u>Réalisation financière</u> : 25 407 110 F CFP engagés, 6 334 100 F CFP liquidés 1 ^{er} versement réalisé le 28/06/2018
11/08/2016	Dépotoir Touho	Evacuation des déchets et réhabilitation du dépotoir de Touho	57 702 625 F CFP	Opération en cours 1 ^{er} versement réalisé le 28/06/2018

3.3.2 Province des îles Loyauté

Depuis l'origine du fonds, le montant total accordé à la province des îles Loyauté est de **189 773 888 F CFP**. Seule une demande a été présentée par la province des îles Loyauté en 2017 (cf. chapitre 3.1).

Comité	Action	Objectif	Subvention TAP	Etat d'avancement au 31/12/2018
23/08/2017	Décharge Ouvéa	Evacuer les déchets de la décharge d'Ouvéa	11 818 638 F CFP	Opération clôturée Subvention attribuée par arrêté n°2018-2667/GNC du 06/11/2018 Convention en cours de signature

3.3.3 Province Sud

Depuis l'origine du fonds, le montant total de subventions accordées à la province Sud s'élève à **352 765 284 F CFP**. Aucune demande n'a été présentée par la province Sud en 2018.

Comité	Action	Objectif	Subvention TAP	Etat d'avancement au 31/12/2018
11/08/2016	Dispositif Véhicules Hors d'Usage (VHU)	Evacuer le stock historique de véhicules de 6 des 7 communes membres du SIVM Sud	62 383 000 F CFP	Opération en cours Cette opération rentre dans le cadre du dispositif Véhicules hors d'usage (VHU). Les communes concernées sont : Boulouparis, Bourail, La Foa, Moindou, Sarraméa et Thio, pour un total de 1691 VHU. 1 ^{er} versement réalisé le 15/11/2018
22/03/2017	Filière déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	Soutien à la filière réglementée en difficultés	40 000 000 F CFP	Opération clôturée Versement réalisé le 15/11/2018

3.3.4 Communes

Depuis l'origine du fonds TAP, le montant total de subventions accordées aux communes de la Nouvelle-Calédonie s'élève à 618 420 269 F CFP.

Commune	Comité	Action	Objectif	Subvention TAP	Etat d'avancement en 2017
Moindou	21/11/2014	Dépôts sauvages de déchets	Enlever des dépôts de déchets sur la tribu de Table-Unio	2 602 058 F CFP	Opération clôturée Versement de la subvention le 18/05/2018
Bourail	22/11/2013 23/08/2017	Véhicules hors d'usage (VHU)	Collecter et évacuer des véhicules hors d'usage (VHU)	1 008 000 F CFP	Opération clôturée Cette action a permis de collecter et traiter 120 véhicules hors d'usage (VHU) Versement le 18/05/2018
Canala	16/05/2016	Déchetterie et points d'apports volontaires (PAV)	Mettre en place une déchetterie	60 715 400 F CFP	Opération en cours 1 ^{er} versement le 02/07/2018
Bourail	26/05/2016	Dépotoir Bourail	Evacuer et réhabiliter un site pollué par des déchets	37 537 500 F CFP	Opération en cours 1 ^{er} versement le 14/02/2018
Lifou	31/07/2015 23/08/2017	Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)	Aide à l'investissement pour la nouvelle installation de stockage de déchets ménagers	60 000 000 F CFP	Opération non lancée Les travaux de mise en place de la future installation devraient démarrer en 2019 Subvention attribuée par arrêté n°2018-2267/GNC du 6/11/2018
Ville de Nouméa	22/03/2017	Déchets dangereux diffus des ménages	Collecter et évacuer des déchets dangereux des ménages	2 500 000 F CFP	Opération clôturée Cette opération, réalisée dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, a permis de collecter près de 860 kg de déchets diffus spéciaux (aérosols, pesticides, peintures, colles, adhésifs,...) et de les évacuer via la société SOCADIS, en Nouvelle-Zélande pour traitement. 1 ^{er} versement réalisé le 28/06/2018

Ville de Nouméa	22/03/2017	Malathion	Evacuer des stocks historiques de malathion	7 552 000 F CFP	Opération clôturée Evacuation de 9 tonnes de malathion vers les installations de Waste Management en Nouvelle Zélande Mandat de liquidation transmis le 27/11/2018
Ile des Pins	23/08/2017	Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)	Mise en place d'une installation de stockage de déchets non dangereux	60 000 000 F CFP	Subvention attribuée par arrêté n°2018-2667/GNC du 6/11/2018
Koumac	23/08/2017	Ouverture casier n°3	Réaliser le casier n° 3 de l'installation de stockage de déchets du SIVM Nord	32 795 268 F CFP	Subvention attribuée par arrêté n°2018-2667/GNC du 6/11/2018
Canala	23/08/2017	Réhabilitation dépotoir communal	Evacuer les déchets et réhabiliter le site	9 656 268 F CFP	Subvention attribuée par arrêté n°2018-2667/GNC du 6/11/2018
Canala	23/08/2017	Elimination stock historique de déchets	Collecter et évacuer des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	827 172 F CFP	Subvention attribuée par arrêté n°2018-2667/GNC du 6/11/2018
Lifou	23/08/2017	Dispositif véhicules hors d'usage (VHU)	Collecter et évacuer des véhicules hors d'usage	64 655 250 F CFP	Subvention attribuée par arrêté n°2018-2667/GNC du 6/11/2018

4. DISPONIBILITE DU FONDS ET ENJEUX POUR 2019

Le montant disponible à l'engagement pour l'année 2019 s'élève à un total de 1 135 595 534 F CFP, dont 209 380 510 F CFP inscrits au budget primitif 2019.

Il est important de noter que le dispositif véhicules hors d'usage (VHU), acté en comité du 11 août 2016, permettant la prise en charge de la collecte et du traitement de l'ensemble des VHU recensés sur territoire, prévoit la mobilisation de 700 000 000 F CFP, montant réparti sur la période 2016-2021.

Travaux réalisés en 2018 :

- dispositif véhicules hors d'usage (VHU) permettant aux communes de la Nouvelle-Calédonie de bénéficier des ressources du fonds pour la collecte et le traitement de leurs VHU. Elles peuvent activer ce dispositif une fois sur une période de cinq ans (2016-2021). Au 31 décembre 2018, dix communes ont activé le dispositif ;
- travail de la province Sud sur un cahier des charges relatif à une étude pays sur la filière véhicules hors d'usage et sa possible extension aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes ;

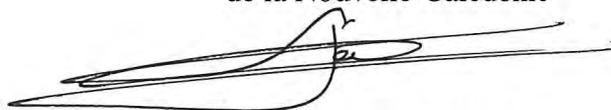
- élaboration et mise en ligne sur le site internet de la DIMENC d'un formulaire de demande de subvention TAP ;
- mise en ligne sur le site internet de la DIMENC de l'ensemble des rapports au congrès de la Nouvelle-Calédonie sur l'utilisation du fonds de gestion de la TAP ;
- présentation du fonds TAP en Assemblée Générale de l'AMNC le 25 mai 2018.

Projets et travaux à venir pour 2019 :

- comité TAP le 18 avril 2019 au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- présentation du fonds TAP au SIGN le 16 avril 2019 ;
- travail enclenché sur les modifications de classes de produits soumises à la TAP ;
- lancement de l'étude pays sur la filière des véhicules hors d'usage.

Tel est l'objet du présent rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Thierry SANTA

Utilisation des fonds TAP par la province Sud de 2004 à 2018 (327 835 257 XPF)

Domaines d'intervention	Subventions TAP	Actions	Année	Coûts par action	Résultats	Gestion des déchets en province Sud
Etudes	23 909 740 XPF	Etude de faisabilité, caractérisation de déchets en vu de la mise en place de filières (déchets dangereux diffus, caractérisation des ordures ménagères)	2008-2013	12 000 000 XPF	Six filières mises en place	<p>En province Sud, six filières sont règlementées par le code de l'environnement. TRECODEC, éco-organisme, organise la collecte et le traitement des déchets règlementés suivants :</p> 
		Evaluation de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs)	2012-2015	6 772 500 XPF	Restitution de l'étude en comité TAP de novembre 2014	
		Pojet d'implantation d'un centre de tri territorial	2010-2013	5 137 240 XPF	Restitution de l'étude en comité TAP de juillet 2015 (projet abandonné)	
Collecte et traitements de stocks historiques de déchets	158 652 517 XPF	Véhicules hors d'usage (VHU)	2008-2013	60 189 089 XPF	2814 VHU ont été collectés et traités entre 2009 et 2011	Délibération n° 06-2008/APS adoptée le 10 avril 2008, modifiée par la délibération n°11-2013/APS du 28 mars 2013 (VHU)
		Huiles usagées (HU)	2004	2 500 000 XPF	Convention pour l'analyse des huiles usagées	Délibération n° 05-2008/APS adoptée le 10 avril 2008, modifiée par la délibération n°11-2013/APS du 28 mars 2013 (Huiles usagées)
		Accumulateurs usagés au plomb (AUP)	2004-2006 et 2008	26 100 000 XPF	655 tonnes de batteries ont été collectées et exportées pour traitement	Délibération n° 04-2008/APS adoptée le 10 avril 2008, modifiée par la délibération n°11-2013/APS du 28 mars 2013 (batteries usagées)
		Piles usagées (PU)	2006-2008	6 860 000 XPF	9 tonnes de piles collectées et traitées	Délibération n° 02-2008/APS et délibération n°03-2008/**APS adoptées le 10 avril 2008, modifiées par la délibération n°11-2013/APS du 28 mars 2013 (pneus et piles)
		Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	2014-2016	16 654 407 XPF	63,7 tonnes de déchets collectés et traités	Délibération n°11-2013/APS adoptée le 28 mars 2013 (D3E)
		Condensateurs au PCB	2008-2013	11 835 265 XPF	1,5 tonnes de condensateurs évacués et traités	
		Produits phytosanitaires non utilisés (PPNU)	2011-2016	34 513 756 XPF	9,3 tonnes collectées et traitées	
Soutien, création de structures pour la gestion des déchets	22 890 000 XPF	Opération formation/insertion de collecte et traitement des VHU	2006-2008	790 000 XPF		
		Etude de préfiguration de mise en place d'un éco-organisme	2008	20 000 000 XPF	Structuration de TRECODEC qui organise la collecte et le traitement des déchets des six filières en province sud	
		Mise en place d'observatoire des déchets des entreprises CCI-NC	2011-2012	2 100 000 XPF	Observatoire mis en place en 2011 en partenariat avec les 3 provinces. Il est géré par la CCI-NC qui organise deux comités de pilotage par an.	
Soutien aux filières règlementées en difficultés	122 383 000 XPF	VHU SIVM Sud (VHU)	2016	62 383 000 XPF	Demande réalisée dans le cadre du programme VHU 2016-2021. Communes concernées : Boulouparis, Bourail, La Foa, Moindou, Sarraméa et Thio	
		Soutiens aux filières règlementées pneus usagés & DEEE	2017	60 000 000 XPF	Soutien aux filières pneus usagés et DEEE pour palier à une situation économique peu favorable et permettre à la PS d'assainir la filière DEEE	

Utilisation des fonds TAP par les communes de la province Sud (199 356 247 XPF)

Domaines d'intervention	Subventions TAP	Bénéficiaire	Année	Coûts par action	Action/résultats
Collecte et traitements de stocks historiques de déchets	99 216 689 XPF	Ville de Nouméa	2009	81 000 000 XPF	Résorption de la fosse à huile de Ducos
			2009	5 460 414 XPF	Stock historique de produits de lutte anti-vectorielle
			2017	2 500 000 XPF	Collecte pilote des déchets dangereux diffus des ménages
			2017	7 552 000 XPF	Elimination d'un stock historique de malathion
		Bourail	2013	1 848 000 XPF	120 VHU collectés et traités sur 230 prévus à ce jour
Païta	2014-2016	856 275 XPF	228 VHU collectés et traités		
Soutien, création de structures pour la gestion des déchets	60 000 000 XPF	Ile des Pins	2017-2018	60 000 000 XPF	Mise en place d'une nouvelle installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)
Soutien aux filières réglementées en difficulté	8 027 409 XPF		2018	8 027 409 XPF	
Réhabilitation de dépotoirs	46 947 359 XPF	Boulouparis	2018	6 807 801 XPF	Réhabilitation dépotoir kouergoa
		Bourail	2017	37 537 500 XPF	Réhabilitation du dépotoir de Bourail
		Moindou	2014	2 602 058 XPF	111 VHU, 50 m ³ de déchets et 20 AUP collectés et traités

Utilisation des fonds TAP par la province Nord de 2005 à 2017 (197 104 020 XPF)

Domaines d'intervention	Subventions TAP	Actions	Réalisation	Coûts par action	Résultats	Gestion des déchets en province Nord
Etudes	4 410 000 XPF	Etude relative à l'élimination de déchets dangereux diffus	2008	4 410 000 XPF		<p>En province Nord, cinq filières sont règlementées par le code de l'environnement. TRECODEC, éco-organisme, organise la collecte et le traitement des déchets règlementés suivants :</p>  <p>Délibération n°2012-426/APN du 26 octobre 2012 instaure le principe de responsabilité élargie des producteurs et règlemente la gestion de 5 filières de déchets : les piles usagées, les batteries usagées, les pneus usagés, les huiles usagées ainsi que les véhicules hors d'usage.</p> <p>En décembre 2013, l'éco-organisme TRECODEC a été agréé pour les 5 filières de déchets sur la période 2014-2018.</p>
Collecte et traitements de stocks historiques de déchets	133 891 395 XPF	Véhicules hors d'usage (VHU)	2008-2016	49 265 395 XPF	970 VHU collectés et traités	
		Huiles usagées (HU)	2005 et 2008	31 000 000 XPF	Opération en 2005 annulée et reportée en 2008.	
		Accumulateurs usagés au plomb (AUP)	2008-2012	9 000 000 XPF	Equipements usagés collectés et traités, et organisation d'une campagne de communication.	
		Piles usagées (PU)	2008-2012	9 000 000 XPF		
		Pneumatiques usagées	2011-2012	126 000 XPF	Pneumatiques collectées et traitées sur les communes de Koné et Touho	
Soutien, création de structures pour la gestion des déchets	1 100 000 XPF	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	2014-2017	26 000 000 XPF	210 m ³ d'équipements collectés sur la zone VKP et demandes de Poindimié et du SIVM Nord en cours. Le traitement va être pris en charge par TRECODEC dans le cadre d'une convention.	
		Produits phytosanitaires non utilisés (PPNU)	2013-2016	9 500 000 XPF	1,12 tonnes de produits collectés et traités en partenariat avec la CANC	
Réhabilitation de dépotoirs	57 702 625 XPF	Résorption du dépotoir de Touho	2016	57 702 625 XPF	Observatoire mis en place en 2011 en partenariat avec les 3 provinces. Il est géré par la CCI-NC qui organise deux comités de pilotage par an.	

Utilisation des fonds TAP par les communes de la province Nord (103 994 108 XPF)

Domaines d'intervention	Subventions TAP	Bénéficiaire	Année	Coûts par action	Action/résultats
Collecte et traitements de stocks historiques de déchets	827 172 XPF	Canala	2017/2018	827 172 XPF	Evacuation d'un stock de déchets d'équipements électriques et électroniques
Soutien, création de structures pour la gestion des déchets	101 709 485 XPF	Canala	2017-2018	60 715 400 XPF	Mise en place d'une déchetterie à Canala en complément de l'ISDND co-financée par la commune, l'ADEME et la province Nord
		Koumac	2017-2018	40 994 085 XPF	Ouverture du casier n°3 de l'ISDND
Réhabilitation dépotoirs	9 656 268 XPF	Canala	2017	9 656 268 XPF	Réhabilitation du dépotoir municipal
Soutien aux filières réglementées en difficulté	59 394 864 XPF	Houailou	2018	29 689 464 XPF	Dispositif VHU
		Ponérihouen	2018	29 705 400 XPF	Dispositif VHU

Utilisation des fonds TAP par la province des îles Loyauté de 2005 à 2017 (176 598 492 XPF)

Domaines d'intervention	Subventions TAP	Actions	Réalisation	Coûts par action	Résultats	Gestion des déchets en province des îles Loyauté
Collecte et traitements de stocks historiques de déchets	74 915 379 XPF	Véhicules hors d'usage (VHU)	2008-2011 et 2012	15 342 993 XPF	56 tonnes traitées	<p>En province des îles Loyauté, deux filières sont pour l'instant réglementées. La collecte est organisée par la province et le traitement par TRECODEC, éco-organisme :</p>  <p>Délibération n°2007-60/API adoptée le 30 août 2007 relative à l'élimination des huiles usagées : la filière est en place et opérationnelle depuis 2008.</p> <p>Délibération n° 2007-61/API adoptée le 30 août 2007 relative à l'élimination des batteries usagées : la filière est opérationnelle.</p> <p>Délibération n° 2017-57/API du 20 juillet 2017 portant adoption du Titre II du Livre IV du Code de l'environnement de la province des îles Loyauté relatif à la gestion des déchets</p>
		Huiles usagées (HU)	2007 et 2008-2011	11 408 628 XPF	27 tonnes traitées pour la période de 2008-2011	
		Accumulateurs usagés au plomb (AUP)	2007 et 2008-2011	10 360 830 XPF	49 tonnes traitées	
		Métaux	2008-2011	5 712 417 XPF	106 tonnes traitées	
		Canettes	2008-2011	68 145 XPF	2 tonnes traitées	
		Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	2008-2011	7 263 643 XPF	34 tonnes traitées	
		Communication	2008-2011	0 XPF	Pris en charge par la province	
		Encombrants	2008-2011	6 693 057 XPF	83 tonnes traitées	
		Décharge sauvage Ouvéa	2017	11 818 638 XPF	Evacuation de la décharge sauvage d'Ouvéa (ferrailles et VHU)	
		Mise en place filières piles, huiles, batteries et pneus usagés	2008	6 247 028 XPF	Quatre délibérations adoptées & filières opérationnelles	
Soutien, création de structures pour la gestion des déchets	93 861 501 XPF	Centre de Tri et de Transit de Lifou	2008-2011	67 808 529 XPF	En fonctionnement depuis 2013	
		Centre de Tri et de Transit d'Ouvéa	2009-2015	24 452 972 XPF	Ouverture prévue en 2016	
		Mise en place d'observatoire des déchets des entreprises CCI-NC	2011-2012	1 600 000 XPF	Observatoire mis en place en 2011 en partenariat avec les 3 provinces. Il est géré par la CCI-NC qui organise deux comités de pilotage par an.	
Réhabilitation dépotoirs	19 640 250 XPF	Evacuation des déchets du CET Maré	2016	10 998 750 XPF	Action de réhabilitation réalisée suite à l'incendie du CET (1000 m³ de déchets métalliques envoyés pour traitement sur Nouméa)	
		Réhabilitation décharge de Tiga	2016	8 641 500 XPF	Opération réalisée dans le cadre de la mise en place d'un centre de tri et de transit des déchets	

Utilisation des fonds TAP par les communes des îles Loyauté (60 000 000 XPF)

Domaine d'intervention	Subventions TAP	Bénéficiaire	Réalisation	Coûts par action	Résultats
Soutien, création de structures pour la gestion des déchets	165 342 962 XPF	Lifou	2017-2019	60 000 000 XPF	Mise en place d'une nouvelle installation de stockage de déchets ménagers (ISD) sur la commune de Lifou co-financée par la commune, l'Etat et la province des îles Loyauté
		Maré -ISDND	2018-2020	105 342 962 XPF	
Soutien aux filières réglementées en difficulté	64 655 250 XPF	Lifou -dispositif VHU	2018	64 655 250 XPF	

N° opération	Bénéficiaire	Opération	Subvention TAP	Comité	Arrêté ou convention	Certification exécutoire (convention ou arrêté)	Transmission SAF	Versement n°1	Date V1	Transmission SAF	Versement n°2/solde	Date V2	Versement n°3/solde
R01	Moindou	Evacuation VHU et décharges sauvages	2 602 058 XPF	22-mars-17	2017-2371/GNC du 06/12/2017	15-janv.-18	22-mars-18	2 602 058 XPF	18-mai-18				
R02	Bourail	Evacuation VHU	1 008 000 XPF	22-mars-17	2017-2369/GNC du 6/12/2017	8-févr.-18	22-mars-18	1 008 000 XPF	18-mai-18				
R03	PN	Evacuation VHU	23 859 740 XPF	23-août-17	2017-2373/GNC du 06/12/2017	15-janv.-18	en attente des justificatifs						
R04	PN	PPNU	4 500 000 XPF	28-mars-18	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19	en cours de versement						
R05	PS/PN/PIL	Reliquat vieilles conventions	77 380 000 XPF	27-oct.-16	2017-1853/GNC du 08/08/2017	2-nov.-17	24-janv.-18	77 380 000 XPF	21-févr.-18				
1701	PN	Réhabilitation Dépotoir (Touho)	57 702 625 XPF	11-août-16	CI18-3160-SI-174/GNC	13-juin-18	19-juin-18	28 000 000 XPF	28-juin-18	Avenant à la convention en cours			
1702	PN	Elimination stocks historiques D3E	26 000 000 XPF	11-août-16	CI18-3160-SI-175/GNC	13-juin-18	19-juin-18	13 000 000 XPF	28-juin-18				
1703	PS/SIVM Sud	Dispositif VHU	62 383 000 XPF	11-août-16	CI18-3160-SI-282/GNC	28-août-18	15-nov.-18	31 191 500 XPF	5-févr.-19	Avenant à la convention en cours			
1704	PS	Soutien Filière D3E	40 000 000 XPF	22-mars-17	2017-1647/GNC du 11/07/2017	24-juil.-17	15-nov.-18	40 000 000 XPF	5-févr.-19				
1705	VDN	DDD des ménages	2 500 000 XPF	22-mars-17	CI18-3160-SI-177/GNC	18-juin-18	27-juin-18	1 250 000 XPF	28-juin-18	Délais de la convention échus			
1706	Bourail	Réhabilitation du dépotoir	37 537 500 XPF	26-mai-16	CI17-3160-SI-	7-nov.-17	24-janv.-18	18 770 000 XPF	14-févr.-18		18 767 500 XPF		
1707	Canala	Déchetterie + PAV	60 715 400 XPF	22-mars-17	CI18-3160-SI-176/GNC	22-juin-18	27-juin-18	30 357 700 XPF	2-juil.-18	4-déc.-18	24 200 000 XPF	5-févr.-19	
1708	VDN	Elimination stock malathion	7 552 000 XPF	22-mars-17		31-juil.-18	27-nov.-18	7 552 000 XPF	5-févr.-19				
1709	Ile des Pins	Réalisation ISDND	60 000 000 XPF	23-août-17	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19							
1710	Koumac	Ouverture casier n°3 ISDND	32 795 268 XPF	23-août-17	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19							
1711	Canala	Réhabilitation du dépotoir municipal	9 656 268 XPF	23-août-17	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19							
1712	Canala	Elimination stock historique D3E	827 172 XPF	23-août-17	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19							
1713	Lifou	Dispositif VHU	64 655 250 XPF	23-août-17	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19							
1714	PIL	Evacuation décharge sauvage Ouvéa	11 818 638 XPF	23-août-17	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19							
1715	Lifou	ISDND	60 000 000 XPF	23-août-17	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19							
1802	Maré	Mise en conformité ISDND	105 342 962 XPF	28-mars-18	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19							
1803	Houailou	Dispositif VHU	29 689 464 XPF	28-mars-18	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19							
1804	Koumac	Complément 1710 - ouverture casier n°3	8 198 817 XPF	28-mars-18	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19							
1809	Boulouparis	Evacuation ancien dépotoir Kouergoa	6 807 801 XPF	18-juil.-18	2018-2667/GNC du 06/11/2018	29-janv.-19							
1810	Ponérihouen	Dispositif VHU	29 705 400 XPF	7-nov.-18	Arrêté en cours de signature								
1811	Ile des Pins	Dispositif VHU	8 027 409 XPF	7-nov.-18	Arrêté en cours de signature								

Monsieur Didier POIDYALIWANE

Membre du gouvernement

Nouméa, le 28 DEC. 2018

En charge du secteur des affaires coutumières, de l'écologie, du développement durable. Egalement des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières

N° CS13-3160-SI/DIMENC
Affaire suivie par Alexandra RIVIERE

**COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE DE
SOUTIEN AUX ACTIONS DE LUTTE
CONTRE LES POLLUTIONS (TAP)**

**PROCES-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE
DU 7 NOVEMBRE 2018**

Participants :

- le président du Comité, représentant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :
 - M. Didier POIDYALIWANE ;accompagné de :
 - M. Hanner XALITE ;
 - Mme Alexia MANDAOUÉ ;
 - M. Gilles PROVOST ;
 - Mme Alexandra RIVIERE ;
- représentant le président de l'assemblée de la province Sud (PS) :
 - Mme Karine LAMBERT ;
 - Mme Yoanne MASSEMIN ;
- représentant le président de l'assemblée de la province des Nord (PN) :
 - Mme Lady POUYE ;
 - Mme Candina NEAOUTYINE ;
- représentant le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté (PIL) :
 - Mme Ornella KECINE ;
- représentant le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie :
 - M. Philippe DEMAZEL ;
- représentants l'Association des Maires de Nouvelle-Calédonie :
 - M. Wilfrid WEISS ;
- représentant l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) :
 - Mme Caroline RANTIEN ;
- représentant le comité consultatif de l'environnement du congrès de la Nouvelle-Calédonie :
 - Mme Christine GOYETCHE ;

- représentant la commune de l'Ile des Pins :
 - M. Chris MAYET-THAVOAVIANON ;
- représentant la commune de Ponérihouen :
 - Mme M. Pierre Chanel TUTUGORO, maire ;

Début de la réunion : 9h50

M. POIDYALIWANE introduit la séance en remerciant tous les participants de ce 27^{ème} comité de gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions.

Il annonce aux membres du comité que l'ensemble des subventions actées en comités des 23 août 2017, 28 mars et 18 juillet 2018 a fait l'objet d'un arrêté signé en séance du gouvernement du 6 novembre 2018.

Mme RIVIERE précise que l'ensemble des engagements comptables ne pourra se faire que sur l'exercice 2019, les clôtures budgétaires pour les engagements intervenant le 9 novembre 2018.

Mme RIVIERE présente l'ordre du jour de la séance :

- I. Demande de subvention de la commune de l'Ile des Pins ;
- II. Demande de subvention de la commune de Ponérihouen ;
- III. Demande d'avenant pour prolonger l'échéance de la convention n°1705 relative au financement d'une action pilote de collecte des déchets dangereux des ménages portée par la Ville de Nouméa dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) ;
- IV. Demande de modification des échéances de la convention n°1701 relative au financement de la réhabilitation du dépotoir de Touho.

(cf. Annexe 1 Document d'animation du comité)

En introduction, Mme RIVIERE présente les avancés du dispositif Véhicules Hors d'Usage (VHU) à la date du comité :

- 8 communes ont présenté leur demande à fin 2018 ;
- 157 000 000 F CFP de subventions ont été attribuées ;
- 3206 VHU devraient être évacués et traités (certaines opérations n'ont pas encore démarré)

I. Demande de la commune de l'Ile des Pins

M. MAYET-THAVOAVIANON, secrétaire général de la commune de l'Ile des Pins, présente l'opération d'évacuation des véhicules hors d'usage (VHU) qui s'est déroulée de juin à août 2018. (cf. annexe 2)

Cette opération concerne 150 VHU et 1,5 châssis pour un montant total engagé de 8 027 409 F CFP comprenant la collecte, le transport maritime et le traitement.

M. POIDYALIWANE souhaite savoir si des difficultés ont été rencontrées avec la population dans le cadre de l'enlèvement des véhicules.

M. MAYET-THAVOAVIANON précise qu'aucun souci n'a été rencontré. Les populations ont été sensibilisées au risque de développement des gîtes larvaires lié à la présence des épaves et véhicules. Le Maire a également fait appel à son pouvoir de police afin de réquisitionner certains véhicules.

M. POIDYALIWANE évoque le risque que ces stocks ne se reforment dans les années à venir.

M. MAYET-THAVOAVIANON explique que ce phénomène est limité puisque toute nouvelle importation de véhicule doit faire l'objet d'une autorisation du Grand Chef de l'Ile des Pins.

Après délibération, l'ensemble des membres avec voix délibérative valide la demande de la commune de l'Ile des Pins.

II. Demande de la commune de Ponérihouen

M. TUTUGORO, Maire de Ponérihouen présente le projet de collecte et de traitement de 1000 véhicules hors d'usage sur son territoire communal (cf. annexe 3). Il précise que la présente demande porte uniquement sur 500 véhicules. Ceux-ci ont été recensés au moyen d'un appel à inscription qui a bien fonctionné.

M. POIDYALIWANE, de même que pour la commune de l'Ile des Pins, souhaite savoir si des difficultés ont été rencontrées avec la population dans le cadre de l'enlèvement des véhicules.

M. TUTUGORO précise que de nombreuses actions de communication ont été menées notamment via des communiqués radio ou bien l'organisation de réunions avec les propriétaires.

Mme RIVIERE souhaite avoir des précisions sur le montant de l'aide sollicitée, des incohérences ayant été relevées entre les devis et le formulaire de demande de subvention.

M. TUTUGORO indique qu'il reviendra vers les membres du comité pour valider le montant.

M. DEMAZEL alerte les membres sur la différence de coûts rapportés au véhicule entre les deux demandes présentées notamment vis-à-vis du transport maritime intégré dans la demande de l'Ile des Pins.

Mme RIVIERE précise que le devis présenté par la commune de Ponérihouen inclus le transport maritime du kit de dépollution mobil de Lifou vers la commune augmentant les coûts.

A ce titre, M. WEISS, Maire de Koumac informe les membres du comité et participants que le SIVM Nord s'est doté très récemment d'un kit mobile de dépollution/démantèlement des véhicules hors d'usage.

M. TUTUGORO évoque la problématique des véhicules accidentés et brûlés devenus épaves en bord de route, et de leurs modalités d'enlèvement.

Mme LAMBERT précise que dans le cadre de la filière VHU, des procédures d'affichage existent.

Mme RIVIERE rappelle qu'un guide filière VHU a été édité par TRECODEC et diffusé aux communes.

Mme NEAOUTYINE alerte la commune de Ponérihouen au regard du projet global de 1000 véhicules annoncé en introduction de la présentation. Or, la demande de subvention ne porte uniquement que sur 500 VHU. Elle rappelle donc que le dispositif VHU ne peut être activé qu'une seule fois sur la période de validité du dispositif (2016-2021) et qu'ils ne pourront donc pas présenter de seconde demande au fonds TAP.

M. TUTUGORO entend bien la remarque de la province Nord et confirme présenter une demande portant sur 500 véhicules.

Après délibération, l'ensemble des membres avec voix délibérative valide la demande de la commune de Ponérihouen sous réserve de la validation du montant final de l'opération.

III. Demande d'avenant à la convention 1705 sollicité par la Ville de Nouméa

Mme RIVIERE présente la demande sollicitée par la Ville de Nouméa afin d'étendre les échéances de la convention 1705 pour y intégrer les actions de collecte de déchets dangereux diffus des ménages dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) 2018.

Mme NEAOUTYINE soulève qu'il s'agit de la deuxième opération sur fonds TAP pour la SERD et qu'il faut être attentif à ce que cela ne devienne pas une aide financière pérenne pour cette opération.

Mme RANTIEN ajoute que cette opération est également financée en partenariat avec l'ADEME et la province Sud. Elle rappelle donc qu'il faut qu'il y ait plus de visibilité sur les objectifs et le devenir de la TAP.

Mme RIVIERE précise qu'au comité technique (COTECH) du 19 septembre 2018, Elise TILLY de l'ADEME avait évoqué le lancement d'une étude de l'AFD (Agence Française de Développement) en partenariat avec l'ADEME afin de mettre à plat les mécanismes financiers existants. Il avait été convenu qu'une présentation serait réalisée au premier comité de l'année en fonction des avancées de cette étude. Cette étude pourra servir de préalable à une définition des orientations de la TAP et son articulation vis-à-vis des autres mécanismes de financement.

IV. Demande d'avenant à la convention 1701 sollicité par la province Nord

Mme NEAOUTYINE présente la demande de la province Nord pour la prolongation des échéances de la convention 1701 relative au financement de la réhabilitation du dépôt de Touho compte tenu des délais de signature de la convention et des retards pris pour le lancement des travaux.

L'ensemble des membres valide la demande d'avenant à la convention 1701 présentée par la province Nord.

V. Conclusion et tenue du prochain comité TAP

Mme RIVIERE informe les membres que le dossier de demande de subvention TAP est en ligne sur le site internet de la DIMENC, dans « téléchargement industrie », de même que tous les rapports au congrès sur l'utilisation des fonds TAP. A ce titre, le rapport de présentation sur l'utilisation du fonds au titre de l'année 2017 a été validé en séance du gouvernement le 10 octobre 2018. Le secrétariat est en attente du passage de celui-ci en commission puis en séance plénière.

Au regard des cinq comités organisés cette année et des déplacements générés, le secrétariat du fonds TAP propose que pour 2019 les COTECH et COGEST TAP soient fusionnés sur une journée avec en matinée les échanges transversaux avec uniquement les membres du comité TAP, et dans un second temps la présentation des demandes de subvention.

L'ensemble des membres valide cette proposition.

Le prochain comité TAP sera donc organisé sur une journée le 28 mars 2019 à 9h30 à Nouméa.

M. POIDYALIWANE clôture la séance en remerciant tous les membres pour leur participation active.

Fin de la réunion : 11h30

**Le membre du gouvernement
chargé des affaires coutumières,
de l'écologie et du développement durable**



Didier POIDYALIWANE

Destinataires :

Monsieur le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le Haut-Commissaire de la République,
Monsieur le Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le Président de la province Sud,
Monsieur le Président de la province Nord,
Monsieur le Président de la province des îles Loyauté,
Madame la Représentant de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie,
Madame la Directrice de la Direction du Budget et des Affaires Financières,
Messieurs les représentants des associations des Maires.

Monsieur Didier POIDYALIWANE

Membre du gouvernement

Nouméa, le 9 NOV. 2018

En charge du secteur des affaires coutumières, de l'écologie, du développement durable. Egalement des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières

N° CS18-3160-SI-¹⁸⁰⁷POIDIMENC
Affaire suivie par Alexandra RIVIERE

**COMITE DE GESTION DE LA TAXE DE
SOUTIEN AUX ACTIONS DE LUTTE
CONTRE LES POLLUTIONS (TAP)**

**PROCES-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE
DU 19 SEPTEMBRE 2018**

Participants :

- le président du Comité, représentant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :
 - M. Didier POIDYALIWANE ;accompagné de :
 - M. Gilles PROVOST ;
 - Mme Alexandra RIVIERE ;
- représentant le président de l'assemblée de la province Sud (PS) :
 - M. Vincent MARY ;
 - Mme Yoanne MASSEMIN ;
- représentant le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté (PIL) :
 - Mme Ornella KECINE ;
- représentant le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie :
 - Mme Christine GOYETCHE ;
- représentants l'Association des Maires de Nouvelle-Calédonie :
 - M. Wilfrid WEISS ;
- représentant l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) :
 - Mme Elise TILLY ;

Début de la réunion : 13h15

M. POIDYALIWANE introduit la séance en remerciant tous les participants de ce comité technique du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions.

Mme RIVIERE présente l'ordre du jour de la séance :

1. Dispositif VHU
2. Champs d'application de la TAP
3. Les produits soumis à la TAP

(cf. Annexe 1 Document d'animation du comité)

1. Dispositif VHU

Mme RIVIERE rappelle succinctement la durée et les objectifs du dispositif. Elle précise qu'à la date du comité, 8 communes ont activé le dispositif VHU et 3 autres communes présenteront leur demande d'ici la fin de l'année 2018 (Voh, Koné et l'Île des Pins). Ainsi, 22 communes peuvent donc faire les démarches auprès du comité TAP d'ici 2021.

M. WEISS informe le comité que les communes de Kaala Gomen, Koumac et Poum présenteront leur demande au premier comité de 2019. Il indique également qu'une réunion pour le schéma directeur de gestion de déchets de la province Nord est organisée le 12 octobre prochain réunissant les acteurs de la province Nord ainsi que les représentants des communes. Le sujet sera donc abordé et des actions pourraient être mises en place en terme de planification.

Mme KECINE indique qu'au niveau de la province des îles Loyauté, la commune d'Ouvéa dispose d'ores et déjà d'un inventaire mais celui-ci doit être actualisé afin de déposer une demande en comité TAP. Concernant la commune de Maré, le recensement a été réalisé par la province des îles Loyauté. Leur demande devrait intervenir au cours de l'année 2019.

En province Sud, M. MARY et Mme MASSEMIN indiquent avoir peu de visibilité sur les inventaires communaux restants et leur état d'avancement. La province propose toutefois de communiquer auprès des communes de la PS en leur rappelant les échéances du dispositif.

Au regard des échanges entre les membres du comité, il est décidé que le secrétariat du comité TAP fasse parvenir aux communes et associations des maires un courrier rappelant les échéances du dispositif ainsi que les modalités d'accès au fonds TAP (dossier de demande de subvention à faire parvenir au secrétariat du comité TAP avec copie à sa province.)

M. PROVOST rappelle que ce dispositif a été acté au regard des dysfonctionnements de la filière VHU notamment en cause, le transport des VHU jusqu'au point de regroupement ainsi que le financement lui-même de la filière avec des montants d'éco-participation en deçà des coûts réels (collecte et traitement).

Mme KECINE évoque la problématique des mousses et autres déchets issus de la déconstruction des véhicules qui ne sont pas pris en compte dans la filière et qui sont actuellement stockées sur Lifou avec tous les risques que cela comporte (feux, gîtes larvaires,...).

Mme RIVIERE pose la problématique de la capacité des centres de traitement sur Nouméa, évoquée par la province Sud lors du précédent comité.

Mme MASSEMIN présente aux membres du comité TAP les différentes capacités des centres recensés. (cf. document d'animation du comité annexe 1).

M. WEISS explique que les centres de traitement, peu nombreux, imposent par ailleurs des conditions d'acceptation des VHU de plus en plus strictes. Il faut donc pouvoir décortiquer toute la chaîne de traitement pour trouver des solutions adéquates. Il ajoute que ce travail doit être fait notamment pour préparer l'après dispositif VHU.

Sur la problématique des centres de traitement et de leur capacité, il est décidé d'inciter les communes à planifier au maximum leurs opérations dans le cadre du dispositif.

M. MARY souhaiterait revenir sur le cahier des charges présenté en COTECH du 05/06/2018 relatif à une étude portant sur la filière VHU (état des lieux et potentiel d'extension aux bus, camions).

Mme RIVIERE rappelle que lors du précédent comité il avait été acté que la phase 1 de l'étude serait portée par les provinces directement au regard de la disponibilité des données au sein des directions techniques.

Au regard des problématiques soulevées lors des précédents comités TAP sur la filière VHU, et des attentes liées à l'organisation des commissions d'agrément, il est décidé qu'une nouvelle rédaction du cahier des charges soit proposée pour le prochain comité.

Les provinces se proposent donc de définir ensemble les problématiques en lien avec la filière VHU pour bâtir un cahier des charges adéquat avec des objectifs bien définis.

2. Champ d'application de la TAP

Sur ce point, Mme RIVIERE rappelle que lors des précédents comités, des demandes de subvention portant sur l'achat de matériel et sur du fonctionnement ont été refusées. Le comité s'était alors engagé auprès des demandeurs à enclencher des discussions sur ce type de demande et sur la redéfinition ou non de certains points du champ d'application de la TAP.

M. WEISS souhaite que les actions financées par le fonds TAP puissent être priorisées et qu'un pourcentage d'aide sur ce type de demande soit envisagé.

Mme RIVIERE précise qu'un certain nombre de mécanismes de financement existent et qu'il faut s'assurer que les demandeurs les ont bien activés avant de solliciter le fonds TAP.

Mme GOYETCHE et M. MARY s'interroge sur la connaissance de tous les mécanismes existants.

Mme TILLY informe les membres du comité qu'une étude est en cours pour mettre évaluer tous les mécanismes de financement existant en lien avec les déchets.

Mme GOYETCHE souhaite savoir quand cette étude sera rendue.

Mme TILLY indique qu'une première partie de l'étude sera rendue début 2019. Elle propose à ce titre de venir présenter les résultats de celles-ci lors du premier comité TAP de l'année.

Il est convenu que le point d'avancement de cette étude soit présenté lors d'un comité technique organisé au premier trimestre 2019. Cette étude servira de préalable à la définition d'une stratégie globale sur la TAP et son champ d'application.

Mme RIVIERE souhaite également que lors de ce comité technique soit présenté les projets à venir des provinces et communes pour l'année 2019.

M. MARY souhaite savoir si la demande formulée par la province Sud sur les possibilités juridiques de faire financer un ETP via le fonds TAP a avancé.

Mme RIVIERE indique qu'un nouveau courrier, signé par M. POIDYALIWANE, a été envoyé à la DAJ le 2 août 2018 intégrant les remarques et demandes formulées par la PS lors du comité du 18 juillet 2018. (cf. annexe 2). Elle précise que ce courrier est pour l'instant resté sans réponse mais qu'une rencontre devrait être organisée prochainement avec la DAJ via le cabinet de M. POIDYALIWANE.

M. MARY souhaite que le courrier envoyé à la DAJ soit communiqué aux membres.

Mme RIVIERE indique qu'il sera en annexe du procès-verbal de séance.

Mme RIVIERE informe les membres que, sur la problématique du financement d'un ETP assurant la gestion des AAI, il pourrait être possible d'étendre ces missions à la convention actuelle entre la PS et la DIMENC (qui définit les missions exercées par les agents du gouvernement pour le compte d'une province).

3. Classes de produits soumises à la TAP

Mme RIVIERE effectue un point sur les ressources du fonds TAP. Au regard des recettes actuelles, au 31/12/2018, 1 012 000 000 F CFP seront disponibles sur le fonds TAP. Toutefois, compte-tenu des dépenses constatées depuis 2016, année de la modification de la délibération TAP, ainsi que du dispositif VHU actuel, il est attendu d'ici 2021 une diminution des ressources du fonds TAP en dessous des 500 000 000 F CFP.

Elle informe également les membres du comité que les reports non engagés ont été valorisés courant août 2018 et que la situation devrait donc se rétablir pour tous les retards de financement. (cf. annexe 1 : document d'animation du comité).

Concernant les classes de produits actuellement soumises à la TAP, Mme RIVIERE rappelle que 70% des recettes annuelles proviennent de l'importation des pneus neufs soit environ 130 MF sur les 190 MF annuels. Elle informe également que la TAP s'applique également sur l'importation de pneus usagés ou rechapés. Elle rappelle enfin le rendement projeté des 3 classes de produits non activés soit 28,4 MF annuels.

Mme RIVIERE présente ensuite les estimations projetées sur différentes classes de produits au regard de données transmises par les Douanes.

Classes de produit	Recettes estimées si TAP égale à 5% de la valeur déclarée en F CFP (base année 2016)
Fusées de détresse	1 300 000 F CFP
Emballages/contenants plastiques	42 000 000 F CFP
Engrais	21 000 000 F CFP
Insecticides, fongicides...	28 000 000 F CFP
Solvants, diluants organiques	7 000 000 F CFP
Emballages verre	6 100 000 F CFP
TOTAL	105 400 000 F CFP

M. WEISS évoque d'autres classes de produits telles que les filtres à huile, les durites ou bien encore l'électroménager qui sont problématiques en terme de traitement de déchets.

Mme RIVIERE précise qu'il s'agit d'une première liste et que celle-ci peut être effectivement complétée par d'autres types de produits.

Mme RIVIERE insiste sur le rendement actuel de la TAP et sur son utilité, notamment au regard des estimations de dépenses sus mentionnées. Il convient donc d'identifier des classes de produits qui apportent des recettes au moins équivalentes à celles actuelles.

M. PROVOST évoque à ce titre la problématique de l'arrêt de certaines filières actuellement fonctionnelles à coût modéré (traitement des huiles usagées dans la centrale thermique de Doniambo par la SLN) qui risquent d'avoir besoin de l'aide du fonds TAP à l'horizon 2023 avec le remplacement de la centrale (gaz en lieu et place du fioul).

Mme KECINE souhaite savoir si des études et projets sont en cours pour le traitement futur des huiles usagées.

Mme MASSEMIN indique que des porteurs privés se sont manifestés.

M. WEISS propose que la nouvelle liste de produits qui sera actée complète celle en place.

M. MARY rappelle que le fondement de la TAP est le soutien au lancement des filières réglementées. Ainsi les classes de produits qui bénéficient actuellement d'une filière pérenne ne devraient plus être soumises à la TAP.

M. PROVOST questionne les représentants de la province Sud sur la filière déchets dangereux diffus des ménages et de son avancée.

M. MARY précise que la réglementation de cette filière est prévue pour 2019.

Au regard des nombreux échanges, le secrétariat propose de rencontrer les Douanes de la Nouvelle-Calédonie afin d'évoquer les possibles changements de classes et d'affiner la liste compte tenu du nombre de positions douanières existantes.

Mme RIVIERE rappelle également que la CPS et l'université travaillent sur un projet d'étude de « verdissement de la fiscalité calédonienne » qui a consacré un chapitre à la TAP. Cette étude propose de nouvelles classes de produits en intégrant leur articulation avec la TGC. Samuel GOROHOUNA de l'université avait rencontré la DIMENC fin 2017 pour compléter et finaliser la phase III de l'étude. Il avait proposé de venir présenter les avancées de l'étude en comité TAP. Mme RIVIERE se propose de le recontacter pour qu'une présentation puisse être faite.

4. Questions diverses

Médicaments Non Utilisés

Mme GOYETCHE souhaite connaître les avancées de la filière MNU (Médicaments Non Utilisés).

Mme RIVIERE indique qu'une présentation avait été réalisée par la DASS NC lors du comité du 30/11/2017. Elle propose de contacter la DASS NC pour savoir si des avancées ont eu lieu.

Déchets radioactifs orphelins

M. MARY indique avoir été contacté par le SIGN (Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa) concernant la problématique des déchets radioactifs orphelins et sur l'accession aux fonds TAP des syndicats.

Mme RIVIERE souligne que cette problématique des déchets radioactifs n'ayant plus de fournisseurs identifiés est gérée et suivie par la DIMENC. Un inventaire territorial a été mené et la Nouvelle-Calédonie doit présenter en 2019 une demande au fonds TAP pour financer l'évacuation de ces déchets.

NDR : Concernant la seconde question, les syndicats ne peuvent solliciter directement le fonds TAP au regard de l'article 22°1 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée.

5. Tenue du prochain comité TAP

Au regard de l'augmentation du nombre de comités annuels (cinq pour l'année 2018), des déplacements que cela génère et de la possibilité d'organiser des visioconférences, il est proposé d'organiser un seul comité par an hors de Nouméa. Le lieu sera choisi par les membres du comité TAP.

Le prochain comité TAP sera donc organisé le 7 novembre 2018 à 9h00 à Nouméa.

Mme RIVIERE clôture la séance en remerciant tous les membres pour leur participation active.

Fin de la réunion : 15h35

**Le membre du gouvernement
chargé des affaires coutumières,
de l'écologie et du développement durable**



Didier POIDYALIWANE

Destinataires :

Monsieur le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le Haut-Commissaire de la République,
Monsieur le Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le Président de la province Sud,
Monsieur le Président de la province Nord,
Monsieur le Président de la province des îles Loyauté,
Madame la Représentant de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie,
Madame la Directrice de la Direction du Budget et des Affaires Financières,
Messieurs les représentants des associations des Maires.

Monsieur Didier POIDYALIWANE

Membre du gouvernement

Nouméa, le

- 9 AOUT 2018

En charge du secteur des affaires coutumières, de l'écologie, du développement durable. Egalement des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières

-----1820
N° CS18-3160-SI- /DIMENC
Affaire suivie par Alexandra RIVIERE

**COMITE DE GESTION DE LA TAXE DE
SOUTIEN AUX ACTIONS DE LUTTE
CONTRE LES POLLUTIONS (TAP)**

**PROCES-VERBAL DU COMITÉ
DU 18 JUILLET 2018**

Participants :

- le président du Comité, représentant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :
 - M. Didier POIDYALIWANE ;accompagné de :
 - M. Gilles PROVOST ;
 - Mme Alexandra RIVIERE ;
- représentant le président de l'assemblée de la province Sud (PS) :
 - Mme Nina JULIÉ, élue de la province Sud ;
 - Mme Yoanne MASSEMIN ;
- représentant le président de l'assemblée de la province Nord (PN) :
 - M. Yanick YOKOHAMA ;
 - Mme Lady POUYE ;
 - Mme Candina NEAOUTYINE
- représentant le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté (PIL) :
 - Mme Ornella KECINE ;
- représentants l'Association Française des Maires :
 - M. Daniel PONCHET ;
- représentant l'Association des Maires de la Nouvelle-Calédonie :
 - M. Wilfrid WEISS, 2^{ème} vice-président ;
- Représentant la Direction du Budget et des Affaires Financières :
 - M. Olivier HOUDARD ;
- représentant la commune de Boulouparis :
 - M. Thibault POITVIN, Secrétaire Général ;
- représentant la commune de Canala :
 - M. Gaston NEDENON ;
 - M. Etienne TYUIENON
- représentant la commune de Koné :

- M. Robert MOTO ;
- Mme Eugénie NEDJIARA

En raison d'une grève à Air Calédonie, le comité initialement prévu à Maré s'est tenu au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le représentant de l'AMNC ainsi que les représentants de la province des îles déjà présents sur Maré, ont participé à la réunion via Skype.

Début de la réunion : 9h00

M. POIDYALIWANE introduit la séance en remerciant tous les participants de ce 27^{ème} comité du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions.

Tous les membres du comité avec voix délibérative étant présents, le quorum est atteint et le comité peut délibérer.

Mme RIVIERE présente l'ordre du jour de la séance :

1. Utilisation du fonds TAP ;
2. Point sur les arrêtés et conventions en cours ;
3. Présentation des demandes de subventions et vote ;
4. Points divers.

(cf. Annexe 1 Document d'animation du comité)

M. PONCHET demande au secrétariat si les membres pouvaient disposer du power point en amont du comité.

Mme RIVIERE indique ne pas y voir d'inconvénient.

1. Utilisation du fonds :

Mme RIVIERE présente le bilan sur les ressources et l'utilisation du fonds. Pour l'année 2017, les recettes perçues par les douanes de la Nouvelle-Calédonie s'élèvent à 196 279 744 F CFP. Pour l'année 2018, au 30 juin, les recettes s'élèvent à 89 152 923 F CFP. Mme RIVIERE indique que l'ensemble des subventions accordées aux provinces et communes depuis la création du fonds s'élèvent à **1 215 179 677 F CFP**, dont 135 032 426 F CFP lors du comité du 28 mars 2018.

Elle note également un rééquilibrage dans les versements des subventions notamment avec la résorption des vieilles conventions (2008-2011).

M. PONCHET souhaite savoir si les versements se font au regard de la transmission de justificatifs.

Mme RIVIERE indique que dans le cadre de conventions établies entre la Nouvelle-Calédonie et le bénéficiaire, le 1^{er} versement est réalisé à la certification exécutoire de la convention. Les autres versements interviennent en effet sur la base de justificatifs techniques et financiers.

Mme JULIÉ souhaite connaître les ressources actuelles du fonds TAP.

Mme RIVIERE indique ne pas avoir affiché ce montant compte-tenu de la non-valorisation des reports non engagés lors du BP 2018. Ainsi un point sera réalisé aux membres dès que le budget supplémentaire 2018 sera adopté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie.

2. Bilan sur les conventions et arrêtés en cours

Mme RIVIERE présente ensuite le bilan des subventions attribuées en cours ou finalisées depuis le précédent comité.

2.1. Subventions attribuées aux communes

Mme RIVIERE présente la liste des subventions attribuées aux communes (cf. tableau n° 1) et fait une rapide synthèse de l'avancement des circuits administratifs.

Commune	Action(s)	Subvention (F CFP)	Versement TAP	Réalisation financière (F CFP)	Actions secrétariat
MOINDOU	VHU (78) et dépôts sauvages	2 602 058	2 602 058	2 602 058	Versement le 18/05/2018 – Opération Clôturée
NOUMEA	Evacuation stock Malathion	7 552 000	-	-	Arrêté certifié exécutoire le 31/07/2017 – en attente du prestataire d'export
NOUMEA	Collecte pilote DDD	2 500 000	1 250 000	-	1 ^{er} versement le 28/06/2018 – en attente des justificatifs pour 2 nd versement
BOURAIL	VHU	1 008 000	1 008 000	1 008 000	Versement le 18/05/2018 – Opération clôturée
BOURAIL	Réhabilitation dépotoir	37 537 500	18 770 000	-	1 ^{er} versement réalisé le 14/02/2018 – en attente des justificatifs pour 2 nd versement
CANALA	Déchèterie	60 715 400	30 357 700	-	1 ^{er} versement le 28/06/2018

Tableau 1 – Subventions attribuées en cours ou finalisées des communes

Pour les subventions attribuées aux communes lors des comités du 23/08/2017 et 28/03/2018, le secrétariat du fonds est en attente de l'adoption du budget supplémentaire pour engager comptablement les sommes.

Mme RIVIERE précise aux membres que la commune de Koumac a apporté les justificatifs financiers sollicités lors du précédent comité TAP et propose que ceux-ci soient présentés en consultation à domicile.

2.2. Subventions attribuées à la province Sud

Mme RIVIERE présente la liste des subventions attribuées à la province Sud (cf. tableau n° 2) et fait une rapide synthèse de l'avancement du circuit administratif.

Action(s)	Subvention (F CFP)	Versement TAP	Réalisation financière (F CFP)	Actions secrétariat
Soutien filière D3E	40 000 000	-	-	Convention signée par le bénéficiaire le 15/05/2018 – Visa DBAF le 29/06/2018 – convention envoyée au gouvernement pour signature
Dispositif VHU (SIVM Sud)	62 383 000	-	-	Convention signée par le bénéficiaire le 15/05/2018 – Visa DBAF le 29/06/2018 – convention envoyée au gouvernement pour signature

Tableau 2 – Subventions attribuées en cours ou finalisées de la province Sud

2.3. Subventions attribuées à la province Nord

Mme RIVIERE présente la liste des subventions attribuées à la province Nord (cf. tableau n° 3) et fait une rapide synthèse de l'avancement du circuit administratif.

Action(s)	Subvention (F CFP)	Versement TAP	Réalisation financière (F CFP)	Action secrétariat
D3E	26 000 000	13 000 000	9 823 800	1 ^{er} versement le 28/06/2018
VHU	23 859 740		7 789 111	Arrêté certifié exécutoire le 06/02/2018. En attente des justificatifs et du listing de VHU de la PN
PPNU 1	4 500 000	-	4 500 000	Justificatifs reçus le 11/12/2017 – montant validé en comité du 28/03/2018 – arrêté en cours
Dépotoir Touho	57 702 625	28 000 000	-	1 ^{er} versement le 28/06/2018

Tableau 3 – Subventions attribuées en cours ou finalisées de la province Nord

2.4. Subventions attribuées à la province des îles Loyauté

Mme RIVIERE présente la liste des subventions attribuées à la province des îles Loyauté (cf. tableau n° 4) et fait une rapide synthèse de l'avancement du circuit administratif.

Action(s)	Subvention (F CFP)	Versement TAP	Réalisation financière (F CFP)	Action secrétariat
Evacuation décharge sauvage Ouvéa	11 818 638		11 818 638	Opération close – en attente adoption BS 2018

Tableau 4 – Subventions attribuées en cours ou finalisées de la province des îles Loyauté

3. Nouvelles demandes de subvention et vote

Mme RIVIERE présente la liste des nouvelles demandes présentées au présent comité TAP (cf. tableau n° 5 ci-dessous).

Action(s)	Opération	Montant total de l'opération (F CFP)	Montant sollicité au fonds TAP (F CFP)	Part TAP
Boulouparis	Evacuation ancien dépotoir de Kouergoa	6 807 801	6 807 801	100%
Canala/Kouaoua	Achat mini BOM et bacs à déchets	16 750 000	13 400 000	80%
		7 871 261	6 297 009	
Koné	Dispositif VHU	8 954 750	8 954 750	100%
Voh	Dispositif VHU	4 898 755	4 898 755	100%

Tableau 5 – Nouvelles demandes de subvention

3.1 Demande de la commune de Boulouparis

M. POITVIN, Secrétaire Général de la commune de Boulouparis, présente le projet porté par la commune permettant l'évacuation de l'ancien dépotoir de la tribu de Kouergoa pour laquelle une subvention de 6 807 801 F CFP est sollicitée (cf. Annexe 2).

M. PONCHET souhaite avoir des précisions sur l'utilisation actuelle de ce site.

M. POITVIN précise qu'il s'agit d'un site historique qui n'est actuellement plus utilisé du fait de la mise en place de la collecte des ordures ménagères au sein de la tribu depuis le 2^{ème} semestre 2017.

M. POIDYALIWANE interroge la commune sur le type de déchets concernés par cette évacuation.

M. POITVIN indique qu'il s'agit d'ordures ménagères (OM) dont une grande partie a brûlé.

Mme NEAOUTYINE questionne la commune sur les solutions envisagées en cas de refus des déchets ou d'une partie à l'ISD de GADJI.

M. POITVIN explique que cette opération est encadrée par le SIVM Sud qui a organisé plusieurs visites de site pour justement caractériser les déchets.

Mme RIVIERE souhaite connaître le devenir du site et si des mesures préventives seront prises (accès, ...).

M. POITVIN précise que le site sera clôturé pour en bloquer l'accès dès que l'évacuation sera réalisée.

M. WEISS questionne la commune sur des éventuelles actions de revégétalisation.

M. POITVIN indique que cela n'est pas prévu à l'heure actuelle mais que cela peut être envisagé et chiffré.

Délibérés :

Après délibération, l'ensemble des membres avec voix délibérative valide la demande de la commune de Boulouparis.

M. POITVIN remercie au nom de la commune de Boulouparis l'ensemble des membres du comité TAP.

3.2 Demande de la commune de Canala et Kouaoua

M. NEDENON, présente la demande des deux communes pour lesquelles deux subventions sont sollicitées : l'une de 13 400 000 F CFP pour l'achat d'une mini Benne à Ordures Ménagères (BOM) et l'autre de 6 297 009 F CFP pour l'acquisition de 700 bacs de collecte des OM (cf. Annexe 3 : Demandes des communes de Canala et Kouaoua).

M. NEDENON explique que la demande de Canala répond à un besoin d'améliorer et d'optimiser la collecte des OM en se dotant d'un véhicule 4*4 permettant de desservir l'entièreté de la commune y compris les tribus les plus isolées. M. NEDENON précise que les 20% restants de la demande sont pris en charge par la commune.

Concernant la commune de Kouaoua, M. NEDENON indique que la demande présentée s'inscrit dans un souci de répondre aux attentes des administrés, à savoir l'extension de la collecte des déchets à toutes les zones du territoire communal.

M. YOKOHAMA souhaite savoir qui sera propriétaire du camion benne.

M. NEDENON indique que la commune de Canala sera propriétaire du véhicule mais qu'il sera mis à disposition du SIVM Centre Est auquel les deux communes ont délégué la collecte et le traitement des déchets.

M. PONCHET questionne la commune de Canala sur la maintenance et l'entretien du camion benne.

M. NEDENON précise que ces tâches seront à la charge du SIVM Nord.

Délibérés

Au regard des différents échanges sur les demandes présentées, qui relèvent de l'achat de matériels et équipements, les membres du comité invitent les communes de Canala et Kouaoua à présenter leurs demandes auprès du FIP (Fonds intercommunal de péréquation) ou bien de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), ces deux mécanismes de financement n'ayant pas été activés. Ces demandes pourront être présentées directement par le SIVM Centre Est.

Le comité TAP s'engage toutefois, au travers de l'organisation d'un comité technique, à définir une stratégie pour ce type de demande qui n'avait jamais été présenté en comité TAP.

M. NEDENON souhaite préciser que cette demande s'inscrit également dans le schéma provincial de gestion des déchets de la province Nord que les communes mettent en œuvre. D'autres demandes ayant déjà été présentées au FIP et à la DETR, ils ne savent pas dans quelle mesure ces deux demandes pourront être validées.

3.3 Demande des communes de Koné et Voh

La province Nord présente les demandes des deux communes qui consistent en la collecte des véhicules hors d'usage pour un montant de 8 954 750 F CFP sur Koné et 4 898 775 F CFP sur la commune de Voh.

Mme NEAOUTYINE précise que des inventaires exhaustifs ont été réalisés sur les deux communes par le service commun des gardes champêtres. Les montants sollicités ne comprennent toutefois que le regroupement des VHU.

Mme RIVIERE rappelle que le dispositif VHU permet la prise en charge de la totalité des coûts liés à l'évacuation et au traitement des VHU.

Mme NEAOUTYINE propose aux membres du comité TAP que les communes complètent leurs chiffrages et que les deux demandes puissent être validées en consultation à domicile.

Délibérés

L'ensemble des membres avec voix délibérative valide la proposition de la province Nord.

A titre informatif, la province Nord indique aux membres du comité que les communes de Poya et Pouembout devraient activer le dispositif VHU d'ici fin 2018.

Mme RIVIERE indique que d'ici la fin de l'année, en comptant ces deux communes, douze communes auront activé le dispositif VHU. Ainsi il faut donc être vigilant et peut être définir une stratégie pour éviter qu'en 2021, dernière année du dispositif, un trop grand nombre de commune présente leur demande impactant potentiellement les prestataires de collecte et de traitement (mail de la DENV sur la capacité des centres de traitement à absorber les quantités de VHU).

M. WEISS, Maire de Koumac évoque effectivement les difficultés de logistique liées à ce dispositif et souhaite qu'une réflexion s'engage sur le sujet.

M. POIDYALIWANE propose qu'un comité technique soit organisé sur Nouméa afin d'aborder la problématique et de définir une stratégie pour les trois dernières années du dispositif.

L'ensemble des membres valide cette proposition.

4. Points divers

4.1 Cahier des charges VHU

Mme RIVIERE rappelle que la PS a transmis par courrier du 26 mars 2018, une demande concernant le financement d'une étude d'intérêt pays relative à la filière VHU. Un cahier des charges a été présenté à ce titre lors du comité technique du 5 juin 2018 organisé à Nouméa.

Par mail du 11 juin 2018, Mme RIVIERE a transmis ce cahier des charges à l'ensemble des membres. L'association Française des Maires a fait un retour au secrétariat demandant à ce que les communes soient représentées dans le pilotage de cette étude.

L'ensemble des membres valide la demande de l'AFM.

Mme RIVIERE évoque la question de la gouvernance de l'étude, pour laquelle il avait été proposé en comité technique du 5 juin 2018 que la Nouvelle-Calédonie soit maître d'ouvrage.

Mme NEAOUTYINE indique qu'au regard du thème de l'étude, cela sort du champ de compétence de la Nouvelle-Calédonie.

Mme POUYE ajoute qu'il convient de bien définir les objectifs de cette étude, beaucoup de données étant déjà détenues par les provinces, notamment sur la première partie de l'étude.

Mme MASSEMIN rappelle que ce cahier des charges émane des commissions d'agrément de fin 2017 et que cette étude apporterait de la lisibilité dans le cadre de l'organisation des commissions de 2018 (courant novembre).

Mme KECINE précise que les commissions d'agrément en province des îles Loyauté seront a priori organisées courant octobre voire fin septembre.

Au regard du calendrier très court pour mener cette étude vis-à-vis des commissions provinciales d'agrément, et de la disponibilité des données par les bureaux des déchets des

trois provinces, il est proposé que les trois bureaux se réunissent pour élaborer un document commun sur la filière VHU et ses problématiques.

4.2 Demande à la DAJ sur le financement d'un ETP via le fonds TAP

Mme RIVIERE rappelle que lors du comité du 30 novembre 2017, il avait été souhaité qu'une consultation soit lancée auprès de la DAJ sur les possibilités juridiques de faire financer un ETP via le fonds TAP. Une demande a été envoyée à la DAJ le 22 mars 2018 pour laquelle une réponse informelle a été réceptionnée le 22 juin 2018 sur le fait que « *le fonds TAP n'ayant pas de personnalité juridique, il ne peut recruter un agent* ».

Mme JULIÉ aurait souhaité que soit également demandé si ce poste pouvait être financé sous forme de prestation.

M. PROVOST indique que cela relèverait alors du fonctionnement et que cela n'est pas prévu par le fonds TAP.

M. HOUDARD précise qu'il convient de modifier la délibération du fonds TAP pour permettre le financement d'une prestation de service assurant le secrétariat du fonds TAP.

Mme RIVIERE rappelle que la finalité de la demande de ce poste est également la gestion des AAI (Autorisations Administratives d'Import) pour le contrôle des importateurs dans le cadre des filières réglementées provinciales.

M. POIDYALIWANE rappelle que toute modification de texte doit être au préalable validée par les services juridiques du gouvernement. Il propose donc qu'un courrier à sa signature, complété avec les éléments de proposition du présent comité, soit envoyé à la DAJ.

4.3 Projet de dossier de demande de subvention TAP

Le secrétariat du fonds TAP a travaillé sur un modèle de dossier de demande de subvention pour faciliter l'accès au fonds TAP. Ce dossier a été envoyé aux membres pour avis le 31 mai 2018. Seules la province Nord et l'ADEME ont retourné leur avis au secrétariat du comité.

Le dossier est donc validé à l'unanimité par les membres du comité TAP.

Concernant sa mise en ligne sur le site de la DIMENC et sa diffusion, Mme RIVIERE propose d'en envoyer une copie aux communes de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'aux associations des Maires et provinces. Elle souhaite également que chacun des membres puisse communiquer sur ce document et sa mise en ligne pour que celui-ci soit utilisé pour le prochain comité TAP.

5. Tenue du prochain comité TAP

A la demande des membres, un comité technique sera organisé à Nouméa au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le 19 septembre 2018 à 13h.

Le prochain comité TAP, sera organisé le mercredi 7 novembre 2018. Le lieu sera communiqué aux membres dans les meilleurs délais.

M. POIDYALIWANE clôture la séance en remerciant la commune de Maré pour l'organisation technique de la visioconférence ainsi que tous les membres, observateurs et demandeurs pour leur participation active.

Fin de la réunion : 11h35

**Le membre du gouvernement
chargé des affaires coutumières,
de l'écologie et du développement durable**



Didier POIDYALIWANE

Destinataires :

Monsieur le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le Haut-Commissaire de la République,
Monsieur le Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le Président de la province Sud,
Monsieur le Président de la province Nord,
Monsieur le Président de la province des îles Loyauté,
Madame la Représentant de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie,
Madame la Directrice de la Direction du Budget et des Affaires Financières,
Messieurs les représentants des associations des Maires,
Monsieur le Maire de la commune de Boulouparis
Monsieur le Maire de la commune de Kouaoua
Monsieur le Maire de la commune du Canala
Monsieur le Maire de la commune de Koné
Monsieur le Maire de Voh

Monsieur Didier POIDYALIWANE

Membre du gouvernement

Nouméa, le 17 JUIL. 2018

En charge du secteur des affaires coutumières, de l'écologie, du développement durable. Egalement des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières

-----1614
N° CS18-3160-SI- /DIMENC
Affaire suivie par Alexandra RIVIERE

**COMITE DE GESTION DE LA TAXE DE
SOUTIEN AUX ACTIONS DE LUTTE
CONTRE LES POLLUTIONS (TAP)**

**PROCES-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE
DU 05 JUIN 2018**

Participants :

- le président du Comité, représentant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :
 - représenté par M. Hanner XALITE et Mme Alexia MANDAOUE ;
- accompagné de :
 - M. Gilles PROVOST ;
- représentant le président de l'assemblée de la province Sud (PS) :
 - M. Jean-Marie LAFOND ;
 - Mme Yoanne MASSEMIN ;
- représentant le président de l'assemblée de la province Nord (PN) :
 - Mme Candina NEAOUTYINE ;
 - Mme Lady POUYE ;
- représentant le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté (PIL) :
 - Mme Ornella KECINE ;
- représentant le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie :
 - M. Raphaël LARVOR ;
- représentants l'Association Française des Maires :
 - M. Daniel PONCHET ;
- représentant l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) :
 - Mme Claire TATIN ;

Début de la réunion : 13h30

M. XALITE introduit la séance en remerciant tous les participants de ce comité technique du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions et invite chacun à se présenter rapidement.

Tous les membres du comité avec voix délibérative étant présents, le quorum est atteint et le comité peut délibérer.

M. PROVOST présente l'ordre du jour de la séance :

1. Ressources du fonds TAP et son évolution
2. Réflexion sur l'identification de nouvelles classes de produits éligibles à la TAP
3. Le fonds TAP et le dispositif VHU
4. Le dispositif VHU en province Sud
5. Le dispositif VHU en province Nord
6. Le dispositif VHU en province des Iles Loyauté
7. Réflexion sur l'identification de nouvelles classes de produits éligibles à la TAP au regard des projets de filières réglementées des provinces et des besoins en matière de gestion des déchets en Nouvelle-Calédonie ;
8. Présentation de la province Sud du cahier des charges relatif à une étude pays sur l'amélioration de la gestion de filière des véhicules hors d'usage.

(cf. Annexe 1 Document d'animation du comité)

1. Ressources du fonds TAP et son évolution

M. PROVOST présente le bilan des ressources du fonds au 28 mars 2018 à savoir :

- Les ressources du fonds TAP au 28 mars 2018 s'élèvent à 1 022 116 499 F CFP.
- Les ressources disponibles à l'engagement s'élèvent à 548 381 138 F CFP.

Un point est présenté sur les recettes douanières pour les 5 classes de produits activés. 69% des recettes proviennent des pneumatiques neufs.

L'analyse de l'évolution de la ressource du fonds TAP montre une diminution des réserves depuis 2015 et la tendance sera maintenue jusqu'en 2021 à périmètre constant du fait du financement du dispositif VHU (2016-2021).

Il est important de noter que l'arrêt de certaines filières actuellement fonctionnelles à coût modéré (traitement des huiles usagées dans la centrale thermique de Doniambo par la SLN) risquent d'avoir besoin de l'aide du fonds TAP à l'horizon 2023 avec le remplacement de la centrale (gaz en lieu et place du fioul).

2. Réflexion sur l'identification de nouvelles classes de produits éligibles à la TAP

Une simulation a été réalisée pour évaluer les recettes potentielles supplémentaires des 3 classes de produit non actuellement activés (boîte aluminium, bouchon et capsule, chambre à air). Les recettes s'élèveraient à 28,4 MF CFP dont 21 MF provenant des boîtes en aluminium.

3. Fonds TAP et dispositif VHU

Sur la période 2003-2017, l'aide du fonds TAP pour la prise en charge des stocks historiques de VHU s'est élevée à 146 MF soit 11% des subventions accordées.

Pour la période 2018-2021, le dispositif d'aide à la filière REP VHU dans le cadre du fonds TAP permettra d'accorder 600,5 MF, ce qui devrait représenter 84 % des recettes prévisionnelles sur cette période.

Depuis sa création, le fonds TAP aura accordé à la filière REP VHU près de 860 MF d'aide représentant près de 30% des recettes.

4. Le dispositif VHU en province Sud

Mme Yoanne MASSEMIN présente l'organisation de la filière VHU en province Nord qui repose :

- Sur 7 points de collecte (CTT),
- Sur un conventionnement de TRECODEC avec les collectivités,
- Une prise en charge de la collecte des VHU par les communes ou à travers la fourrière intercommunale du SIGN sur le « Grand Nouméa » vers un site de regroupement
- 50 producteurs adhérents (sur 100 potentiels) mais représentant un taux de 99% de mise sur le marché.

En 2016, 1 532 VHU ont été collectés et traités soit 25 % du nombre de véhicule mis sur le marché cette même année.

Les freins identifiés par la province Sud au développement de cette filière sont :

- Les lourdeurs des contraintes administratives (épaves en attente d'identification...),
- Les capacités d'acceptation des opérateurs de traitement trop faibles,
- Les coûts de collecte (éloignement des gisements),
- Les absences réglementaires (traçabilité des casses, réglementation sur le contrôle technique,...).

La filière VHU est déficitaire en 2016 du fait d'une augmentation du gisement et des coûts de collecte.

5. Le dispositif VHU en province Nord

Mme Candina NEAOUTYINE présente l'organisation de la filière VHU en province Nord qui repose sur une organisation alternative sur la base de sites de centralisation temporaire du fait de déchèteries non réalisées et sur une forte sollicitation logistique des communes pour sa mise en œuvre. La collecte est déclenchée par TRECODEC à partir d'un regroupement de 6 VHU sur un site centralisé.

Depuis 2013, date du lancement de la filière en province Nord, les taux de collecte ont progressé pour se situer en 2017 à 33% du nombre de véhicule mis sur le marché cette même année (source TRECODEC). Les coûts opérationnels ont été estimés à 23 400 F par VHU (collecte + traitement), ce qui est très largement supérieur au montant de l'éco-participation qui était de 6 500 F par véhicule vendu.

6. Le dispositif VHU en province des Iles Loyauté

Mme Ornella KECINE présente oralement l'organisation de la filière VHU en province des Iles Loyauté qui jusqu'ici n'a fait l'objet que d'opérations historiques de déstockage. Il est programmé une commission d'agrément pour 2018.

7. Réflexion sur l'identification de nouvelles classes de produits éligibles à la TAP

M. PROVOST présente sur la base d'un 1^{er} retour des douanes les recettes potentielles estimées pour :

- Fusée de détresse : 1,3 MF,
- Insecticides, fongicides : 28 MF,
- Solvants et diluants organiques : 7 MF.

Les fluides frigorigènes fluorés sont principalement utilisés dans les systèmes générant du froid à savoir climatisation et réfrigérateurs/congélateurs. Ils sont donc déjà pris en charge et traités en tant que déchets dans les filières REP VHU et DEEE.

8. Présentation de la province Sud du cahier des charges relatif à une étude pays sur l'amélioration de la gestion de filière des véhicules hors d'usage

La province Sud transmettra le cahier des charges relatif à une étude pays sur l'amélioration de la gestion de filière des véhicules hors d'usage au secrétariat du fonds TAP afin qu'il soit diffusé à l'ensemble des membres du comité.

9. Questions diverses

M. LAFOND évoque la demande formulée par la province Sud sur les possibilités juridiques de faire financer un ETP via le fonds TAP.

M. PROVOST indique qu'une consultation a été faite dans ce sens auprès de la DAJ le 22 mars 2018 et qu'il reste en attente d'un retour. Une relance de la DAJ sera faite à l'issue de la réunion.

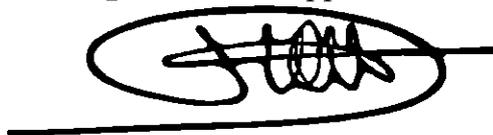
10. Tenue du prochain comité TAP

Le prochain comité sera organisé le 18 juillet 2018 à 7h30 à la mairie de Maré.

M. XALITE clôture la séance en remerciant tous les membres pour leur participation active.

Fin de la réunion : 16h00

**Le membre du gouvernement
chargé des affaires coutumières,
de l'écologie et du développement durable**



Didier POIDYALIWANE

Destinataires :

**Monsieur le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le Haut-Commissaire de la République,
Monsieur le Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le Président de la province Sud,
Monsieur le Président de la province Nord,
Monsieur le Président de la province des îles Loyauté,
Madame la Représentant de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie,
Madame la Directrice de la Direction du Budget et des Affaires Financières,
Messieurs les représentants des associations des Maires.**

Monsieur Didier POIDYALIWANE

Membre du gouvernement

Nouméa, le

23 MAI 2018

En charge du secteur des affaires coutumières, de l'écologie, du développement durable. Egalement des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières

N° CS18-3160-SI- **M39**/DIMENC

Affaire suivie par Alexandra RIVIERE

**COMITE DE GESTION DE LA TAXE DE
SOUTIEN AUX ACTIONS DE LUTTE
CONTRE LES POLLUTIONS (TAP)**

**PROCES-VERBAL DU COMITÉ
DU 28 MARS 2018**

Participants :

- le président du Comité, représentant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :
 - M. Didier POIDYALIWANE ;accompagné de :
 - M. Gilles PROVOST ;
 - Mme Alexandra RIVIERE ;
- représentant le président de l'assemblée de la province Sud (PS) :
 - Mme Nina JULIÉ, élue de la province Sud ;
 - Mme Yoanne MASSEMIN ;
- représentant le président de l'assemblée de la province Nord (PN) :
 - M. Yanick YOKOHAMA ;
 - Mme Lady POUYE ;
- représentant le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté (PIL) :
 - Mme Ornella KECINE ;
 - Mme Marjorie WEJIEME ;
- représentant le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie :
 - M. Raphaël LARVOR ;
- représentants l'Association Française des Maires :
 - M. Daniel PONCHET ;
- représentant l'Association des Maires de la Nouvelle-Calédonie :
 - M. Wilfrid WEISS, 2^{ème} vice-président ;
- représentant l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) :
 - Mme Caroline RANTIEN ;
- Représentant le Haut-Commissaire de la République :
 - M. Blaise MASSAT ;
 - M. Nathanaël JEUNE ;

- représentant la commune de Maré :
 - M. Pierre NGAIOHNI, Maire de Maré
 - M. Jean-Paul DO VAN, Secrétaire Général ;
- accompagnés de :
 - Mme Julie LEMOINE, G&O Consult ;
- représentant la commune de Koumac :
 - M. Wilfrid WEISS, Maire de Koumac ;
- représentant la commune de Houaïlou :
 - M. Guy SOLAL, secrétaire général ;
- représentant la commune du Mont-Dore :
 - M. Thierry LEVANQUÉ ;
 - M. Pierre-Olivier CASTEX ;

Début de la réunion : 9h50

M. POIDYALIWANE introduit la séance en remerciant tous les participants de ce 26^{ème} comité du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions et invite chacun à se présenter rapidement.

Tous les membres du comité avec voix délibérative étant présents, le quorum est atteint et le comité peut délibérer.

Mme RIVIERE présente l'ordre du jour de la séance :

1. Ressources du fonds TAP ;
2. Point sur les arrêtés et conventions en cours ;
3. Présentation des demandes de subventions et vote ;
4. Points divers.

(cf. Annexe 1 Document d'animation du comité)

1. Ressources du fond :

Mme RIVIERE présente le bilan des ressources du fonds. Pour l'année 2017, les recettes perçues par les douanes de la Nouvelle-Calédonie s'élèvent à 196 279 744 F CFP. Pour l'année 2018, au 31 février, les recettes s'élèvent à 27 588 999 F CFP.

Le montant disponible pour le présent comité de gestion s'élève à **1 022 116 499 F CFP**.

Mme RIVIERE indique que l'ensemble des subventions accordées aux provinces et communes depuis la création du fonds s'élèvent à **1 093 534 945 F CFP**, dont 287 341 596 F CFP au titre de l'année 2017.

2. Bilan sur les conventions et arrêtés en cours

Mme RIVIERE rappelle aux provinces et communes qui bénéficient de subventions TAP qu'elles sont tenues de présenter au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie un bilan détaillé et chiffré présentant la réalisation financière de leurs actions. (Article 5, alinéa 2 de la délibération n°365 du 3 avril 2003 modifiée). Si réglementairement il n'est pas spécifié de délai, Mme RIVIERE souhaite que ces éléments parviennent au minimum un mois avant la

tenue d'un comité pour faciliter la prise de connaissance des documents et pouvoir revenir, au besoin, vers les bénéficiaires. Si le format est libre, Mme RIVIERE indique que doit clairement apparaître la réalisation financière des opérations ayant bénéficié de financements du fonds TAP.

Mme RIVIERE présente ensuite le bilan des subventions attribuées en cours ou finalisées depuis le précédent comité.

2.1. Subventions attribuées aux communes

Mme RIVIERE présente la liste des subventions attribuées aux communes (cf. tableau n° 1) et fait une rapide synthèse de l'avancement du circuit administratif.

Commune	Action(s)	Subvention (F CFP)	Versement TAP	Réalisation financière (F CFP)	Actions secrétariat
MOINDOU	VHU (78) et dépôts sauvages	2 602 058	2 602 058	2 602 058	Arrêté du 6/12/2017 certifié exécutoire le 15/01/2018. ESD transmis à la paierie le 23/03/2018
NOUMEA	Malathion	7 552 000	-	-	Arrêté certifié exécutoire le 31/07/2017 – En attente de validation nécessité d'une convention
NOUMEA	Collecte pilote DDD	2 500 000	-	-	Convention signée par la VDN – visa financier en cours (DBAF)
BOURAIL	VHU	1 848 000	1 008 000	1 008 000	Arrêté du 6/12/2017 certifié exécutoire le 08/02/2018. ESD transmis à la paierie le 23/03/2018
BOURAIL	Réhab dépotoir	37 537 500	18 770 000	-	Convention certifiée exécutoire le 24/01/2018 – 1er versement réalisé le 14/02/2018
CANALA	Déchèterie	60 715 400	-	-	Visa financier de la convention en cours (DBAF)

Tableau 1 – Subventions attribuées en cours ou finalisées des communes

2.2. Subventions attribuées à la province Sud

Mme RIVIERE présente la liste des subventions attribuées à la province Sud (cf. tableau n° 2) et fait une rapide synthèse de l'avancement du circuit administratif.

Elle indique que, pour les trois provinces, les opérations en italique correspondent aux anciennes opérations régularisées lors du comité d'octobre 2016.

Action(s)	Subvention (F CFP)	Versement TAP	Réalisation financière (F CFP)	Actions secrétariat
<i>REP</i>	<i>6 930 000</i>	<i>6 772 500</i>	<i>6 772 500</i>	<i>Versement en cours (problème de RIB)</i>
Filière pneus usagés	20 000 000	20 000 000	20 000 000	Opération close - Versement le 06/10/2017
Filières D3E	40 000 000	-	-	Convention envoyé pour relecture au bénéficiaire le 06/09/2017
VHU (SIVM Sud)	62 383 000	-	-	Convention envoyée pour relecture au bénéficiaire le 06/09/2017

Tableau 2 – Subventions attribuées en cours ou finalisées de la province Sud

2.3. Subventions attribuées à la province Nord

Mme RIVIERE présente la liste des subventions attribuées à la province Nord (cf. tableau n° 3) et fait une rapide synthèse de l'avancement du circuit administratif.

Action(s)	Subvention (F CFP)	Versement TAP	Réalisation financière (F CFP)	Action secrétariat
D3E	10 000 000 (2013) + 16 000 000 (2016)	-	6 344 100	Retour convention signée par le bénéficiaire le 17/02/2018 – visa financier en cours (DBAF)
VHU	40 000 000	20 000 000	7 789 111	Arrêté certifié exécutoire le 06/02/2018. En attente des justificatifs et du listing de VHU de la PN
PPNU I	4 500 000	-	4 500 000	Justificatifs reçus le 11/12/2017 – validation des 4 500 000 F CFP lors du comité du présent comité
Dépotoir Touho	57 702 625	-	-	Retour convention signée par le bénéficiaire le 17/02/2018 – visa financier en cours (DBAF)
<i>Stocks historiques déchets</i>	<i>3 600 000</i>	<i>3 600 000</i>	<i>3 600 000</i>	<i>Versement réalisé le 14/02/2018</i>

Tableau 3 – Subventions attribuées en cours ou finalisées de la province Nord

2.4. Subventions attribuées à la province des îles Loyauté

Mme RIVIERE présente la liste des subventions attribuées à la province des îles Loyauté (cf. tableau n° 4) et fait une rapide synthèse de l'avancement du circuit administratif.

Action(s)	Subvention (F CFP)	Versement TAP	Réalisation financière (F CFP)	Action secrétariat
CET de Maré	10 998 750	10 998 750	10 998 750	Demande close le 12/07/2017
Décharge de Tiga	8 641 500	8 641 500	8 641 500	Demande close le 12/07/2017
Observatoire des déchets	1 600 000	1 600 000	1 600 000	
VHU	13 000 000	13 000 000	13 000 000	Versements réalisés le 14/02/2018
CET Ouvéa	5 350 000	5 350 000	5 350 000	
CET Lifou	47 057 500	47 057 500	47 057 500	
Evacuation décharge sauvage Ouvéa	11 818 638		11 818 638	Opération close – en attente de la signature de l'arrêté pour versement de la subvention

Tableau 4 – Subventions attribuées en cours ou finalisées de la province des îles Loyauté

A la suite de cette présentation, M. WEISS questionne le secrétariat du fonds TAP sur la subvention de 32 795 268 F CFP accordée à la commune de Koumac lors du comité du 23 août 2017 et plus particulièrement sur le délai de signature de la convention.

Mme RIVIERE indique que la fin de l'année 2017, avec l'absence de président du gouvernement et les clôtures budgétaires, a considérablement ralenti les circuits administratifs habituels. Les projets d'arrêtés ont été relancés dans les circuits administratifs. Le SCAI qui assure l'inscription des projets en séance du gouvernement indique un délai moyen de signature de 40 jours à compter de la réception du dossier complet. Mme RIVIERE précise qu'à ce délai s'ajoute celui de la rédaction de la convention, de la validation et de la signature de celle-ci par le bénéficiaire, du visa financier par la DBAF et enfin de la signature par le président du gouvernement. Dès certification exécutoire de la convention, le délai de versement par la paie est approximativement d'un mois.

(NDR : le logigramme de versement d'une subvention TAP est fourni en Annexe 2)

M. JEUNE interroge le secrétariat du fonds TAP sur la possibilité ou non pour la collectivité bénéficiaire du fonds TAP de démarrer ses actions et travaux avant la signature de la convention.

Mme RIVIERE indique que cela ne pose pas de soucis mais qu'à la relecture de la convention par le bénéficiaire, il faudra être attentif aux délais de réalisation indiqués pour bien que la totalité des actions soient prises en compte au moment du versement.

3. Nouvelles demandes de subvention et vote

Mme RIVIERE présente la liste des nouvelles demandes présentées au comité du fonds TAP (cf. tableau n° 2 ci-dessous).

Demandeur	Objet de la demande	Montant sollicité au fonds TAP (F CFP)
Houaïlou	Dispositif VHU	29 689 464 F
Maré	Mise en conformité de l'ISDND	105 342 969 F
Mont Dore	Filière emballage	50 000 000 F
Koumac	Ouverture du casier n°3 de l'ISDND – complément de la subvention accordée le 23/08/2017	8 198 817 F
Province Nord	PPNU - Re-validation du montant suite au comité du 23/08/2017	4 500 000 F

Tableau 2 – Nouvelles demandes de subvention

3.1 Demande de la commune de Houaïlou

M. SOLAL présente la demande de la commune de Houaïlou relative à la collecte et au traitement de véhicules hors d'usage dans le cadre du dispositif VHU 2016-2021 (cf. Annexe 3).

L'inventaire des VHU s'est déroulé pendant 4 mois avec le soutien d'un agent recruté spécifiquement pour mener le recensement. Pompiers, agents techniques, policiers municipaux, ont guidés l'agent pour faciliter son travail d'inventaire. Au total, 515 VHU ont été recensés sur le territoire communal.

A la suite de cette présentation, Mme RIVIERE ajoute que la liste des VHU recensés, ainsi que la localisation du point de regroupement sont parvenus à la DIMENC le 12 mars 2018. Ces documents transmis en version papier étant très volumineux, le secrétariat ne les a pas communiqués aux membres du comité.

M. PONCHET souhaite savoir ce que comprend le montant de la subvention sollicitée.

M. SOLAL indique que le prix proposé par la société Elayhine DREHU comprend la collecte jusqu'au point de regroupement, la démobilisation du matériel de dépollution (kit mobil étant basé à Lifou), la pré-dépollution des VHU sur site, le compactage et le transfert des véhicules vers un centre de traitement sur Nouméa. Il indique également que le compactage permettra de limiter le nombre de voyage jusqu'à Nouméa.

M. MASSAT souhaite connaître le délai nécessaire pour l'évacuation des 515 VHU recensés sur la commune de Houaïlou.

M. SOLAL indique que le prestataire leur a indiqué une durée de quatre mois pour évacuer l'ensemble des véhicules inventoriés.

Mme JULIÉ félicite la commune de Houaïlou pour le travail réalisé et pour la qualité de présentation de leur demande. Elle précise que ce travail d'inventaire nécessite de mobiliser des moyens humains conséquents qui ont un coût non négligeable pour les communes. Elle rappelle donc que ce coût humain, lié aux inventaires de VHU, peut être pris en charge par le fonds TAP.

M. JEUNE souhaite savoir à quel moment la commune doit présenter ce type de demande.

Mme JULIÉ indique que deux options se présentent. Soit la demande est présentée en amont de la demande VHU soit elle lie cette prestation à la demande VHU.

M. YOKOHAMA alerte toutefois les membres sur la non prise en charge par le fonds TAP d'actions relevant du fonctionnement. Ainsi il ajoute qu'il faut bien communiquer auprès des communes qu'il s'agit de financer des RH temporaires/punctuels et non des postes pérennes.

M. NGAIOHNI, Maire de Maré soulève parallèlement les lourdeurs administratives et organisationnelles supplémentaires pour les évacuations de déchets des communes insulaires.

Compte-tenu des difficultés rencontrées par les communes pour réaliser les inventaires et activer le dispositif VHU, Mme JULIÉ souhaiterait que le secrétariat du fonds TAP puisse intervenir lors des Assemblées Générales des associations des maires.

M. WEISS, Maire de Koumac et vice-président de l'AMNC, indique que la prochaine AG de leur association est prévue le 27 avril 2018 à Poum. (NDR : AG reportée au 25 mai 2018)

Mme RIVIERE prend bonne note de cette information.

Au regard également de ces difficultés, Mme RANTIEN s'interroge sur la possibilité ou non pour les communes de passer par leur province référente pour présenter leur demande.

Mme RIVIERE précise que lors du vote du dispositif en août 2016, les provinces avaient souhaitées que ces demandes soient portées directement par les communes.

Délibérés :

Après délibération, l'ensemble des membres avec voix délibérative valide la demande de la commune de Houaïlou.

M. SOLAL remercie au nom de la commune de Houaïlou l'ensemble des membres du comité TAP.

3.2 Demande de la commune de Maré

M. NGAIOHNI, Maire de Maré, introduit la demande de subvention de 105 342 962 F CFP visant à mettre aux normes l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de la commune de Maré, suite notamment à l'incendie survenu en mars 2016. (*cf. Annexe 4 – demande de la commune de Maré*)

Mme RIVIERE indique qu'une modification de la demande de subvention a eu lieu en amont du comité et que pour cela, le secrétariat a distribué en début de séance le courrier de modification de la commune de Maré.

M. DO VAN, secrétaire général de la commune de Maré, présente les différents éléments de financements liés au projet avec notamment, la part financée par la commune (fonds propres et emprunt) et la part prise en charge par la province des îles Loyauté. Il indique toutefois que sur l'enveloppe sollicitée au fonds TAP, n'apparaît pas le montant relatif à la maîtrise d'œuvre pour un total de 5 670 000 F CFP. La demande de subvention s'élèverait donc à 111 012 962 F CFP.

Mme LEMOINE présente le phasage travaux envisagé pour mettre en conformité les installations.

Mme KECINE relève que la commune de Maré a fait de réels efforts pour financer une partie du projet sur fonds propres.

Mme WEJIEME alerte toutefois la commune de Maré sur le montant précisé dans leur demande et pris en charge par la province des îles Loyauté. Il semblerait que la commune ait fait une erreur, l'enveloppe validée par la PIL et inscrite au budget est de 20 000 000 F CFP et non de 30 000 000 F CFP.

M. DO VAN propose au comité que ce montant de 10 000 000 F CFP non prévu budgétairement par la commune, soit pris en charge par le fonds TAP.

Délibérés

Au regard des différents échanges entre la commune et la PIL et des changements du montant de la subvention pendant la séance, le comité TAP rend un avis favorable à la demande initiale présentée par la commune de Maré soit une subvention de 105 342 962 F CFP. Pour toute demande complémentaire, la commune devra apporter les éléments de financement clairs et détaillés aux membres du comité TAP. Ces éléments pourront être validés en consultation à domicile.

M. NGAIOHNI remercie le comité TAP et s'engage à transmettre les éléments demandés.

3.3 Demande de la commune du Mont Dore

M. LEVANQUÉ présente la demande de la commune du Mont Dore relative au soutien de la collecte sélective des emballages pour laquelle la commune souhaite bénéficier d'une subvention de 50 000 000 F CFP. (*cf. Annexe 5 – Demande de la commune du Mont Dore*)

Il rappelle les éléments d'historique liés à la mise en place de la collecte sélective des emballages sur le territoire communal et expose les difficultés rencontrées entraînant un

déficit sur leur budget annexe des ordures ménagères. M. LEVANQUÉ explique que le fait que la filière emballages ne soit aujourd'hui pas encore règlementée a considérablement impacté ce déficit.

Mme JULIÉ souhaite savoir comment se décompose les 50 000 000 F CFP sollicités.

M. LEVANQUÉ indique qu'il s'agit, conformément au dossier joint au secrétariat du comité TAP, du déficit cumulé au niveau du budget annexe des ordures ménagères.

Mme JULIÉ rappelle qu'en 2011, une subvention de 81 000 000 F CFP avait été attribuée à la SAEM Mont Dore.

M. LEVANQUÉ précise que cette somme a été utilisée par l'investissement de la chaîne de tri des emballages.

Mme JULIÉ questionne la commune du Mont Dore sur une subvention qui aurait été accordée par la PS en 2017. Elle ajoute également qu'une demande de subvention est en cours auprès de la PS à hauteur de 60 000 000 F CFP.

M. LEVANQUÉ indique que dans le cadre de la convention cadre ADEME/PS, une subvention a effectivement été validée il y a six mois. Il confirme qu'une autre demande d'un montant de 60 000 000 F CFP a été sollicitée auprès de la PS pour le même objet que la présente demande au fonds TAP.

Mme JULIÉ souhaite connaître les raisons pour lesquelles les montants des subventions PS/TAP sont différents s'il s'agit du même objet.

M. LEVANQUÉ pense qu'une erreur s'est glissée dans la demande présentée à la PS.

Mme KECINE souhaite connaître le devenir des déchets une fois triés.

M. LEVANQUÉ indique que ceux-ci sont mis en balle puis envoyés à l'export en fonction des cours des matériaux mais aussi en fonction de leur capacité de stockage maximum autorisée au regard de la réglementation des ICPE.

Mme JULIÉ questionne la commune sur les recettes que représentent la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

M. LEVANQUÉ indique que la REOM couvre les coûts de collecte et de traitement représentant environ 300 000 000 F CFP et le budget annexe des ordures ménagères s'élève à 386 000 000 F CFP. Il propose de transmettre au comité TAP les chiffres exacts.

M. WEISS interroge la commune pour savoir si cette demande n'est pas susceptible de revenir tous les ans en comité TAP.

M. LEVANQUÉ explique que cette subvention permettra de combler le déficit et de soutenir la démarche. Il ajoute que parallèlement la commune travaille sur un plan d'actions visant rééquilibrer le budget d'ici 2021.

Mme RIVIERE questionne la commune sur le courrier de présentation de la demande qui précise que la demande est de « 50 000 000 F CFP par an » ce qui sous-entend que la demande concerne du fonctionnement. Par ailleurs, elle souhaite connaître les solutions identifiées par la collectivité pour résorber ce déficit.

M. LEVANQUÉ indique qu'un plan d'actions est en cours et que l'augmentation de la REOM et une meilleure maîtrise des coûts liés au centre de tri font partie des pistes identifiées. Pour le courrier de demande, il précise que la mention « par an » est une erreur et qu'il s'agit bien d'une demande ponctuelle.

Mme JULIÉ indique que sur les autres communes du grand Nouméa ont été mis en place des Points d'apports volontaires, quai et déchetteries.

M. LEVANQUÉ indique que les coûts ne sont pas les mêmes entre la gestion de PAV/QAV et le PAP (Porte à porte).

M. WEISS relève que ce type de demande nécessite peut être de revoir la délibération de 2003 instaurant la TAP. En effet, il précise que les classes de produits soumises à la TAP font toutes l'objet aujourd'hui d'une filière règlementée. Il s'interroge donc sur l'opportunité de viser de nouvelles classes, telles que les emballages pour soutenir de nouveaux projets de filières.

Mme JULIÉ et Mme RIVIERE indiquent effectivement que cela fait partie des projets du comité TAP abordé notamment au précédent comité le 30 novembre 2017.

Mme RIVIERE ajoute que la modification des classes de produits donnerait lieu à une modification de la loi de pays de 2003 qui crée la TAP. Elle précise également qu'un travail a été initié en 2017 par l'université de la Nouvelle Calédonie sur le verdissement de la fiscalité calédonienne. Cette étude a pris en compte dans son scope la TAP avec une proposition de nouvelles classes de produits qui y seraient soumis. Cette étude prend enfin en compte l'impact de la TGC sur la TAP, qui aujourd'hui se substitue à la TBI. Mme RIVIERE indique que dans le cadre de cette étude, une présentation devrait être faite en comité TAP dès que le document final sera validé.

M. POIDYALIWANE propose que sur ces questions, un comité technique soit organisé avant la tenue de la prochaine séance du comité TAP.

L'ensemble des membres valide cette proposition et la date du 5 juin 2018 après midi sur Nouméa est programmée. (NDR : Le lieu et l'heure exacte de la tenue de ce comité technique seront communiqués aux membres dans la convocation qui sera envoyée courant).

Délibérés

Après délibérations entre les membres du comité TAP, il apparaît les éléments suivants :

- **La forme de la demande présentée par la commune du Mont-Dore n'est pas assez étayée : une présentation claire du budget et la proposition d'actions visant à combler le déficit budgétaire auraient dû faire parties de la demande ;**
- **Le courrier de la commune sollicite une demande de subvention de 50 000 000 F CFP/an. Malgré le rectificatif apporté par la commune lors de la séance, il s'agit toutefois de subvenir au déficit du budget annexe des ordures ménagères de la**

commune du Mont Dore et donc de financer du fonctionnement. Ce type de demande ne fait pas partie du champ d'application de la TAP.

- Les discussions relevant de la filière emballages et des difficultés rencontrées par la commune du Mont Dore relèvent du champ de compétence de la province.
- Une réflexion plus globale sur le changement des classes de produits soumises à la TAP va se poursuivre au travers de comités techniques visant à soutenir à l'avenir d'autres types de demandes de subvention.

Au regard des éléments listés ci-dessus, les membres du comité TAP rendent un avis défavorable à la demande présentée par la commune du Mont Dore.

M. LEVANQUÉ souhaite que le PV de séance explicite de manière claire les raisons du refus de la demande portée par la commune du Mont Dore.

3.4 Demande de la commune de Koumac

M. WEISS présente la demande complémentaire de la commune de Koumac pour l'ouverture du casier n°3 de l'ISDND du SIVM Nord (cf. *Annexe 6 – Demande de la commune de Koumac*).

Pour cette opération, une première subvention de 32 795 268 F CFP a été attribuée à la commune de Koumac lors de la séance du 23/08/2017 correspondant à 80% du financement du projet. Les 20% restant devaient être pris en charge par la province Nord. M. WEISS explique que compte tenu de la conjoncture économique actuelle, le dossier de demande de subvention auprès de la PN ne devrait pas être éligible. C'est pour cela qu'il sollicite un complément de financement de 20% auprès du comité TAP soit une subvention de 8 198 817 F CFP.

Mme RANTIEN souligne qu'il s'agit d'une demande de financement à 100% via le fonds TAP.

M. WEISS indique que la fermeture de ce casier sera prise en charge par le SIVM Nord.

Mme RANTIEN regrette que la demande ne présente pas l'ensemble des éléments de financements et plus particulièrement les opérations financées par le SIVM Nord en fonds propres.

Délibérés

Au regard de la demande présentée en comité TAP, l'ensemble des membres avec voix délibérative donne un avis favorable à la demande de la commune de Koumac, sous réserve de la présentation de l'ensemble du plan de financement de l'ISDND du SIVM Nord et notamment des éléments pris en fonds propres. Dès réception de ces éléments la subvention pourra être actée en consultation à domicile.

M. WEISS remercie les membres du comité et s'engage à transmettre les éléments demandés.

3.5 Demande de la province Nord

Mme RIVIERE rappelle succinctement que lors du comité du 23/08/2017, il avait été demandé à la province Nord d'apporter les éléments de justifications relatifs à une opération de collecte et d'élimination de produits phytosanitaires non utilisés. Ces éléments étant

parvenus le 6/12/2017 au secrétariat du comité TAP, il est proposé de ré-acté la subvention de 4 500 000 F CFP. (cf. Annexe 7 – Justificatifs de la PN)

Délibérés :

L'ensemble des membres du comité TAP avec voix délibérative valide la demande de la province Nord.

4. Questions diverses

Mme RIVIERE évoque point par point les sujets suivants :

- Lors du comité du 30/11/2017, il avait été souhaité qu'une consultation soit lancée auprès de la DAJ sur les possibilités juridiques de faire financer un ETP via le fonds TAP. Une demande a été envoyée à la DAJ le 22 mars 2018.
- Le 23/02/2018, Mme RIVIERE a rencontré la fourrière intercommunale sur la problématique des camions, bus et engins abandonnés sur la zone de Numbo. La FIGN souhaiterait donc savoir si une prise en charge via le fonds TAP était possible pour leur évacuation.
- La PS a transmis par courrier du 26 mars 2018, une demande concernant le financement d'une étude d'intérêt pays relative à la filière VHU. Un cahier des charges est en cours d'élaboration, celui-ci sera présenté lors du comité technique du 5 juin 2018.
- Le secrétariat du fonds TAP a travaillé sur un modèle de dossier de demande de subvention pour faciliter l'accès au fonds TAP. Ce dossier type est en cours de validation.

Compte-tenu de la durée du comité et des engagements de chacun pour le reste de la journée, il est décidé d'aborder ces points lors du comité technique du 5 juin 2018 à Nouméa.

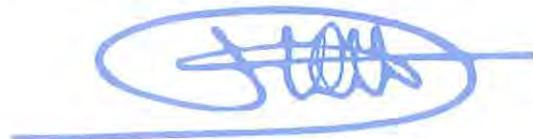
5. Tenue du prochain comité TAP

Le prochain comité sera organisé le 18 juillet 2018 à 7h30 à la mairie de Maré.

M. POIDYALIWANE clôture la séance en remerciant la province Nord d'avoir accueilli ce 26^{ème} comité TAP ainsi que tous les membres, observateurs et demandeurs pour leur participation active.

Fin de la réunion : 13h30

**Le membre du gouvernement
chargé des affaires coutumières,
de l'écologie et du développement durable**



Didier POIDYALIWANE

Destinataires :

Monsieur le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le Haut-Commissaire de la République,
Monsieur le Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le Président de la province Sud,
Monsieur le Président de la province Nord,
Monsieur le Président de la province des îles Loyauté,
Madame la Représentant de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie,
Madame la Directrice de la Direction du Budget et des Affaires Financières,
Messieurs les représentants des associations des Maires,
Monsieur le Maire de la commune de Maré
Monsieur le Maire de la commune de Houaïlou
Monsieur le Maire de la commune du Mont Dore
Monsieur le Maire de la commune de Koumac